

NOTE TECHNIQUE RELATIVE AU PROJET D'AMENAGEMENT DES RUELLES DU CENTRE BOURG

Ville de Châteaubleau-Landon
2 Place de l'Hôtel de Ville
77570 Châteaubleau-Landon

RAPPEL DU PROGRAMME DE L'ÉTUDE (COMMUNE ET TERRES-ET-TOITS A.M.O)

Présentation

Le centre village au caractère bien marqué a fait l'objet d'une première phase de travaux de rénovation de ses espaces publics. Aujourd'hui, la commune souhaite poursuivre ce programme afin de valoriser le cœur de bourg et accompagner le patrimoine architectural présent. Une série de rues anciennes a donc été sélectionnée pour y accomplir un travail de mise en valeur et de gestion des flux et stationnement, devenus nécessaires pour le confort des usagers, la répartition des espaces et la valorisation du site global qu'est le centre ancien. Ce secteur situé à proximité de Notre Dame de l'Assomption (C.M.H) et de l'ancien hôtel de la Monnaie (C.M.H.) est par ailleurs traversé par le circuit touristique. La volonté communale étant de développer le tourisme sur la commune, le traitement de ces rues sera le révélateur de ce potentiel endormi.

Avant de traiter les surfaces, la commune s'est organisée en amont avec le Syndicat d'Électrification de Seine et Marne (S.D.E.S.M.) pour l'effacement des réseaux aériens et le remplacement de l'éclairage actuel par de l'éclairage LED, intervention envisagée au 1^{er} trimestre 2025. Cette intervention provoquera nécessairement des dommages sur les rues, trottoirs et espaces, c'est donc tout naturellement que la commune s'organise afin de traiter à la suite, les surfaces qui auront été endommagées. Elle souhaite profiter également de cette intervention pour s'interroger sur la gestion des différents flux et du stationnement dans ce secteur aux rues étroites.

Le programme envisagé en 3 secteurs doit s'étaler dans le temps sur une période de 3 ans environ, ceci en fonction des interventions du S.D.E.S.M. en amont.

La présente consultation a donc pour but de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire dont le mandataire sera paysagiste concepteur (DPLG) afin de concevoir et suivre la réalisation des aménagements paysagers et de voiries des secteurs suivants :

Secteur 01 (vert) :

- Rue de France (entre rue de Nemours et rue du Porche)
- Rue Pasteur (entre rue du Gâtinais et rue de France)
- Rue du Clos Thion
- Rue de la Monnaie

Secteur 02 (Bleu) :

- Rue Thiers
- Rue du Nord
- Rue Pasteur (entre rue de France et rue de la République)
- Rue Charles Dullin

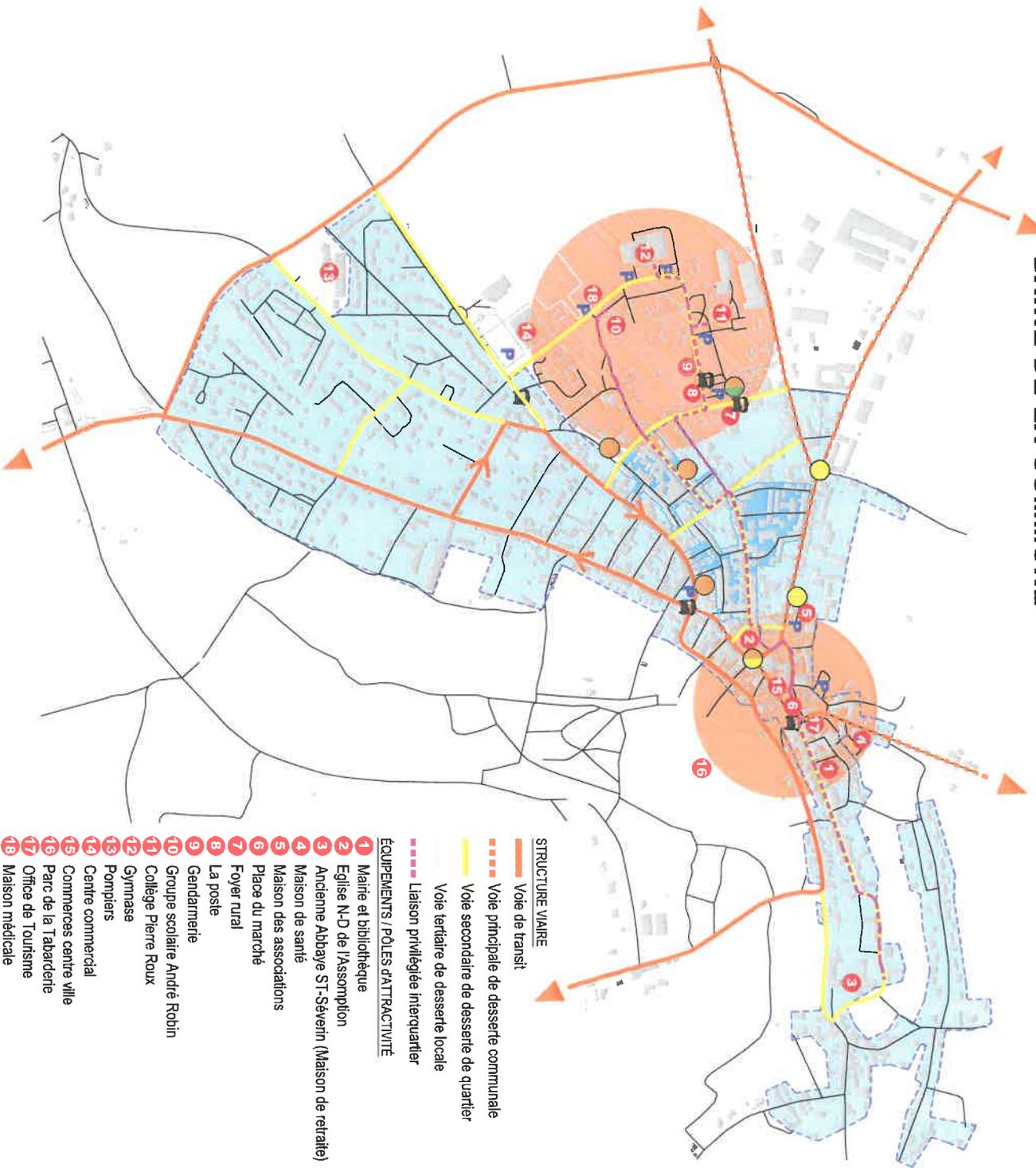
Secteur 03 (Violet) :

- Rue du Puits Blain
- Rue Victor Hugo
- Rue Saint Pélérin
- Rue Grande (entre rue du Porche et Boulevard Carnot)



Plan de cadastre du centre, annoté afin de visualiser les trois secteurs du programme

RAPPEL DU DIAGNOSTIC : LE QUARTIER EST SITUÉ ENTRE LES 2 PÔLES ÉQUIPEMENTS/ANIMATION UR-BAINE DE LA COMMUNE

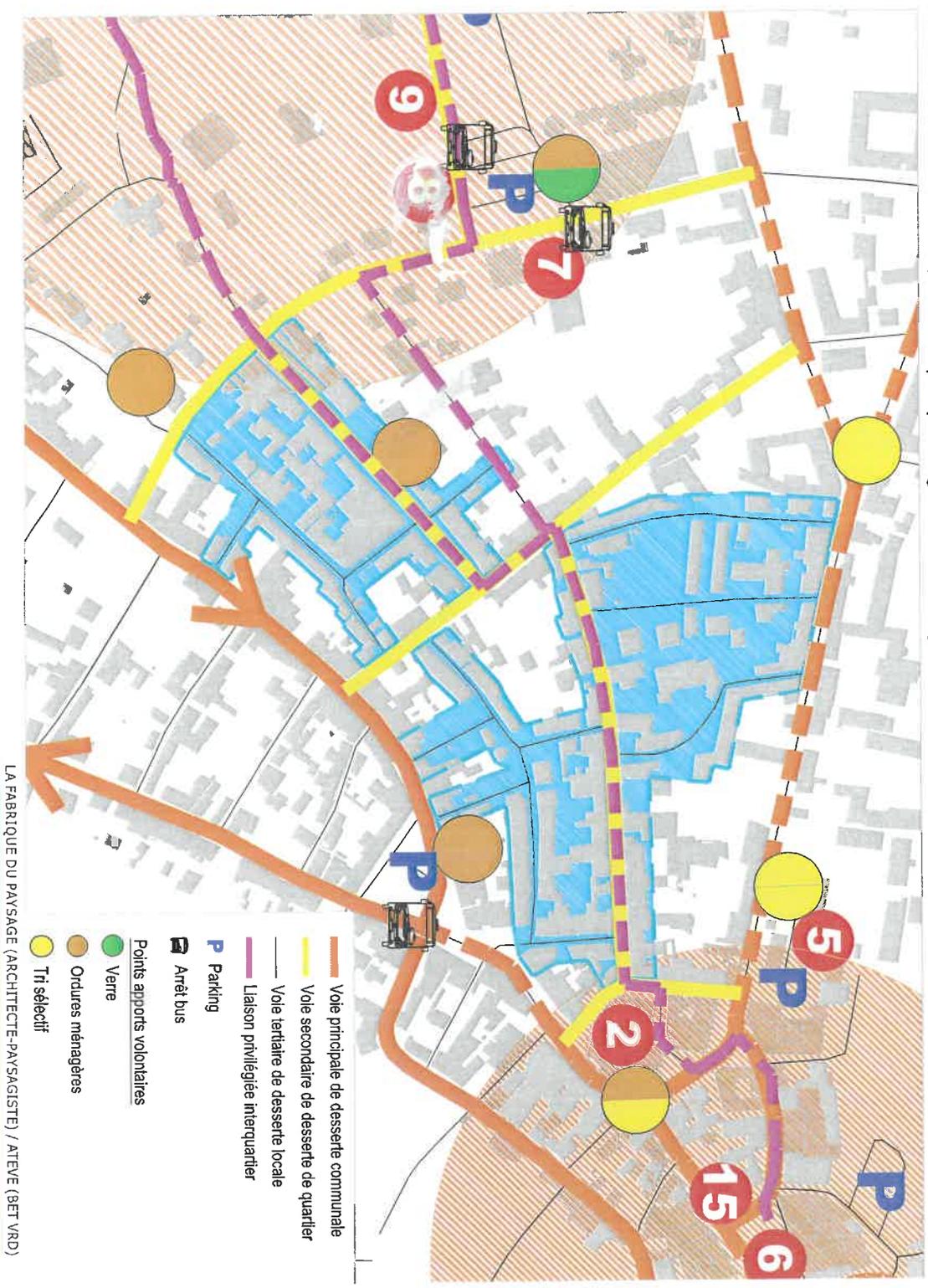


- STRUCTURE VIAIRE**
- Voie de transit
 - Voie principale de desserte communale
 - Voie secondaire de desserte de quartier
 - Voie tertiaire de desserte locale
 - Liaison privilégiée interquartier
- ÉQUIPEMENTS / PÔLES D'ATTRACTIVITÉ**
- 1 Mairie et bibliothèque
 - 2 Eglise N-D de l'Assomption
 - 3 Ancienne Abbaye St-Séverin (Maison de retraite)
 - 4 Maison de santé
 - 5 Maison des associations
 - 6 Place du marché
 - 7 Foyer rural
 - 8 La poste
 - 9 Gendarmerie
 - 10 Groupe scolaire André Robin
 - 11 Collège Pierre Roux
 - 12 Gymnase
 - 13 Pompiers
 - 14 Centre commercial
 - 15 Commerces centre ville
 - 16 Parc de la Tabarderie
 - 17 Office de Tourisme
 - 18 Maison médicale
- Points apports volontaires**
- Verre
 - Ordures ménagères
 - Tri sélectif
- P** Parking
■ Arrêt bus

LA FABRIQUE DU PAYSAGE (ARCHITECTE-PAYSAGISTE) / ATEVE (BET VRD)

RAPPEL DU DIAGNOSTIC : STRUCTURE URBAINE ET ÉQUIPEMENTS/VIE URBAINE À L'ÉCHELLE DU QUARTIER

- Les voies de circulations principales sont situées en périphérie du quartier (Rue de Gâtinais (au nord) et rues de la République (vers l'est) et Charles De Gaulle (vers l'ouest))
- Les voies du quartier sont principalement à usage de dessertes des habitations/parcelles du quartiers.
- La rue de France et la rue Grande sont des voies utilisés pour les déplacements doux entre les 2 pôles d'animation de la commune mais également pas le circuit touristique.
- Les parkings principaux sont situés également en périphérie : rue du Gâtinais (nord), place de la République (sud) et boulevard Carnot (ouest).
- Les points d'apports volontaires (Ordures ménagères/ verre/ tri sélectif) sont également situés sur les grands axes périphériques sauf un, rue Grande, donc pas de circulation de camions d'ordures ménagères à prendre en compte.
- L'ensemble des bâtiments du secteur sont de 1ère ou 2ème famille, une voie pompier/engin de 3m de large est nécessaire et suffisante.



ETUDE DE CIRCULATION, USAGES ET STATIONNEMENT DES VOIES À L'ÉCHELLE DU QUARTIER

Comptages routiers

Des comptages routiers ont été réalisés du 7 septembre 2024 au 14 septembre 2024, 24h/24 par tranche de 30 m pour déterminer les flux et les vitesses des différents véhicules :

- Rue du Gâtinais (entre la rue Pasteur et la rue du Clos Thilon)
- Rue de la République



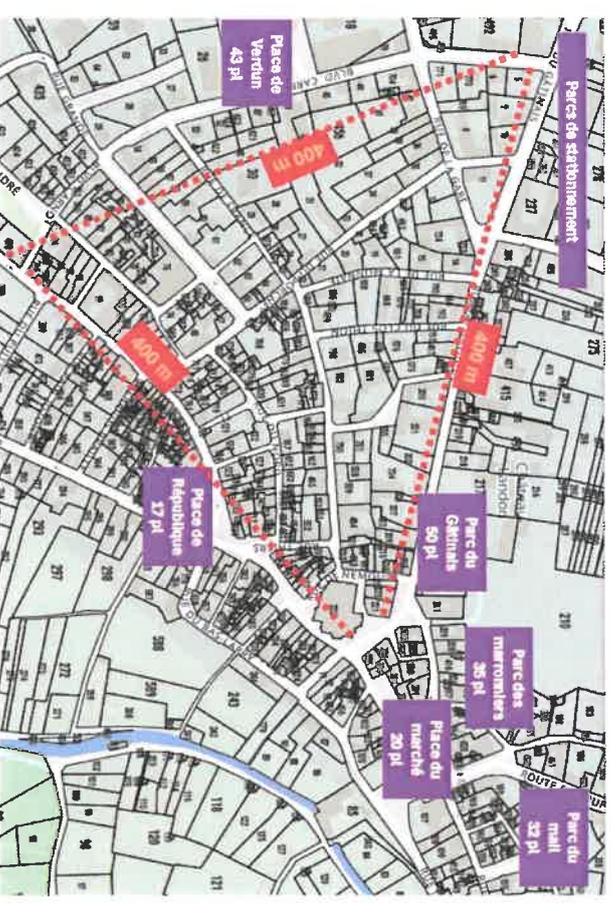
Occupation du stationnement

Des comptages des véhicules en stationnement ont été menés :

- Le mercredi 11 septembre 2024 à : 16h00, et 20h00
- Le Jeudi 12 septembre 2024 à 7h00, 11h00, 13h00 et 16h00 (jour de marché)

Le périmètre a été étendu aux parcs de stationnement pour évaluer les capacités disponibles :

- de la place de Verdun
- de la place de la République
- du parc du Gâtinais
- de parc des Maronniers
- de la place du marché
- du parc du Mail



Observation des usages (circulation et stationnement)

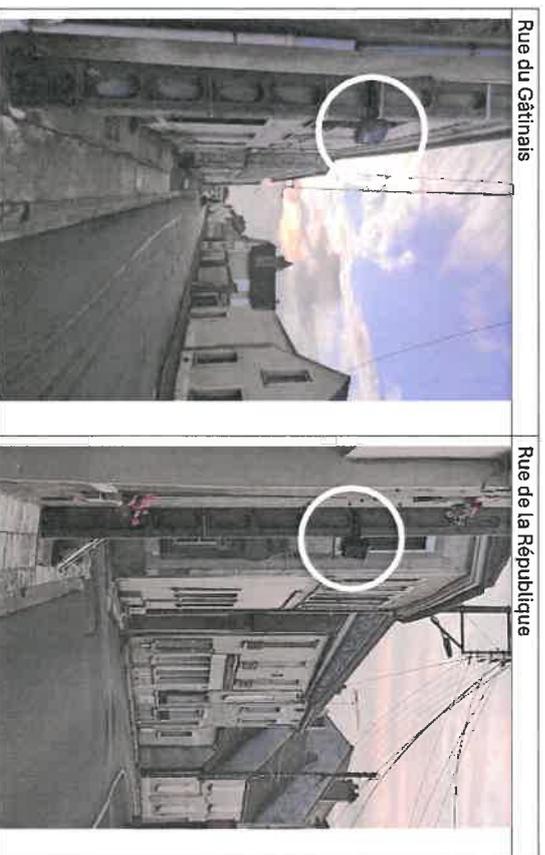
Le périmètre concerné est compris entre la rue du Gâtinais, la rue Carnot et la rue de la République.

Pour la circulation, des éventuels itinéraires de transit ont été recherchés dans les zones d'habitants. Les points durs et le non-respect de la signalisation ont également été inventoriés.

Pour le stationnement, le non-respect de la réglementation a été observé.

Pour les modes de déplacement doux, tels que la marche à pied et le vélo, les itinéraires et d'évaluer l'importance des flux a été relevés.

LA FABRIQUE DU PAYSAGE (ARCHITECTE-PAYSAGISTE) / ATEVE (BET VRD)



Illustrations

Les illustrations sont utilisées à titre indicatif, afin d'exposer en images les principales orientations du projet.

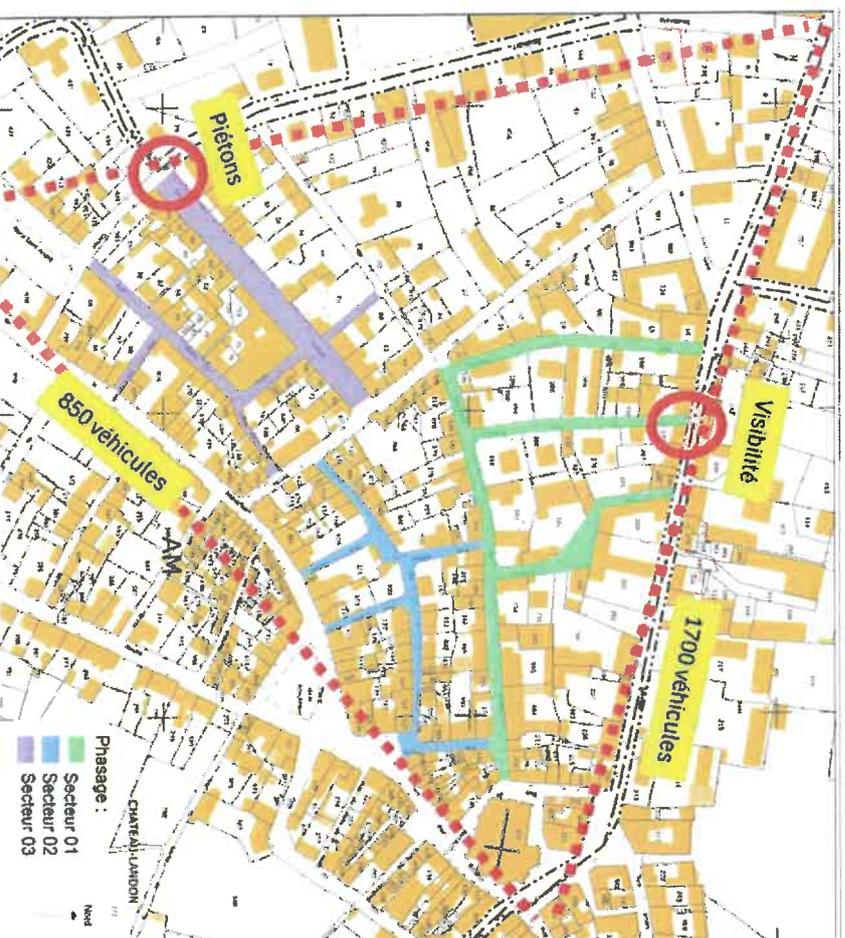
ETUDE DE CIRCULATION, USAGES ET STATIONNEMENT : SYNTHÈSE

Cartes de synthèse : circulation

Le trafic général est faible sur les voies encadrant les secteurs d'études et la limitation de vitesse à 50 km/h est respectée. Le tissu interne est constitué de voies de faibles largeurs pour la desserte des riverains. La circulation se fait au pas. Deux points durs retiennent l'attention :

- la sortie sans visibilité de la rue du Clos Thion vers la rue du Gâtinais
- et le carrefour Rue Grande/Rue Carnot pas assez adapté à la traversée des piétons.

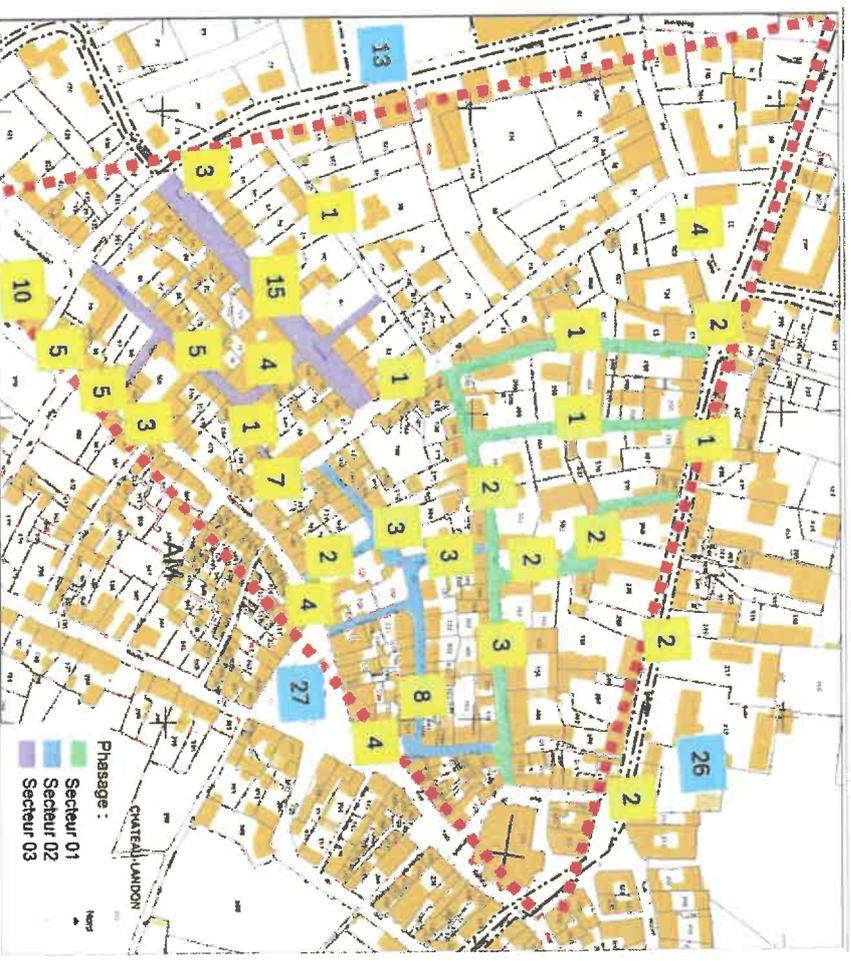
Circulation



Carte de synthèse stationnement

Plusieurs voies sont sous forte pression au stationnement : la rue du Nord, la rue Victor Hugo et la rue Grande. Le stationnement à cheval sur trottoir ou sur trottoir est assez utilisé. Il reste des places disponible dans le parc des Gâtinais mais pas à la place de la République.

Nombre de véhicules stationnés à 20h00 (riverains)



ORIENTATIONS : les 3 secteurs ont les caractéristiques typiques d'une « zone de rencontre »

ETUDE DE CIRCULATION, USAGES ET STATIONNEMENT DES VOIES À L'ÉCHELLE DU QUARTIER

Section 1 (vert) – (travaux prévus en octobre 2023)

Section 1	Circulation	Stationnement
- Rue de France (entre rue de Nemours et rue du Porche) – 100 m	Voie étroite Pas ou peu de trottoir Double sens très difficile Desserte de riverains Itinéraire touristique et scolaire	5 à 6 véhicules entre la rue Pasteur et Nemours Stationnement sur trottoir dans les 2 sens
- Rue Pasteur (entre rue du Gâtinais et rue de France) – 90 m	Voie étroite Pas ou peu de trottoir Double sens très difficile Desserte de riverains	Pas de stationnement sur voie 2 à 5 véhicules sur une parcelle publique
- Rue du Clos Thion – 95 m	Voie étroite Pas ou peu de trottoir Double sens très difficile Desserte de riverains Priorité à droite pour la rue du Gâtinais	2 à 3 véhicules Stationnement sur trottoir dans les 2 sens
- Rue de la Monnaie – 120 m	Voie étroite Pas ou peu de trottoir Double sens acceptable Desserte de riverains Priorité à droite pour la rue du Gâtinais	1 à 2 véhicules Stationnement sur trottoir dans les 2 sens

Circulation

Le trafic routier est très faible et ne concerne que les riverains. La sortie de la rue du Clos Thion vers la rue du Gâtinais qui est sans visibilité est très délicate. Les chicaneas disposés dans la rue du Gâtinais sont efficaces pour ralentir les véhicules.

Stationnement

Dans le secteur 1, le nombre de véhicules en stationnement est très faible sur les voiries.

A 20H00, 11 véhicules sont dénombrés et à 7H00 16 véhicules.

1 à 2 véhicules sont dénombrés par voie sauf dans la rue Pasteur devant la résidence Notre Dame où une parcelle ouverte accueille 2 à 5 véhicules.

Le nombre réduit de véhicules s'explique par :

- La faible densité des parcelles
- Les alternatives de stationnement disponibles dans la rue du Gâtinais (tous les places sont occupées) et dans le parc de stationnement du Gâtinais qui accueille 26 véhicules à 20H00.

Section 2 (bleu) – (travaux prévus en octobre 2026)

Section 2	Circulation	Stationnement
- Rue Thiery – 50 m	Voie étroite Pas ou peu de trottoir Double sens très difficile Desserte de riverains Itinéraire scolaire	1 à 4 véhicules Bande jaune Stationnement en bordure de trottoir
- Rue du Nord – 160 m	Voie très étroite à l'Ouest Voie étroite à l'Est Pas ou peu de trottoir Double sens très difficile Desserte de riverains	6 à 11 véhicules stationnés en bordure de façade Pas de stationnement sur voirie à l'ouest Interdiction à l'Est
- Rue Pasteur (entre rue de France et rue de la République) – 2 x 40 m	En sens unique Voie étroite Pas de trottoir Double sens très difficile Desserte de riverains	1 à 3 véhicules Stationnement le long du mur
- Rue Charles Dullin – 40 m	Voie étroite Pas ou peu de trottoir Double sens difficile Desserte de riverains	Aucun véhicules

Circulation

Comme dans le secteur 1, le trafic routier est très faible et concerne les riverains. Dans la rue de la République, l'effet de paroi (faible distance entre les façades) réduit le champ visuel et fait baisser la vitesse.

Stationnement

Dans le secteur 2, la densité des parcelles est forte avec peu d'alternatives. Il y a donc beaucoup de véhicules stationnés

A 20H00, 20 véhicules sont dénombrés et à 7H00 13 véhicules.

La rue du Nord est particulièrement sollicitée avec 8 véhicules enchâssés dans un petit espace dont quelques véhicules utilitaires.

Section 3 (violet) – (travaux prévus en octobre 2022)

Section 3	Circulation	Stationnement
- Rue du Puits Blain – 30 m	Venelle Non accessible aux véhicules Desserte de riverains	1 véhicule en début de voie
- Rue Victor Hugo – 100 m + 40 m	Voie étroite Pas ou peu de trottoir Double sens très difficile Desserte de riverains	5 à 9 véhicules Stationnement le long du mur
- Rue Saint Pélerin – 35 m	Venelle Non accessible aux véhicules Desserte de riverains	Pas de stationnement
- Rue Grande (entre rue du Porche et Bd Carnot) – 150 m	Voie de 7m controllable Trottoir > 1,40 m Desserte de riverains Desserte l'Hôtel de la Monnaie Itinéraire touristique et scolaire	11 à 16 véhicules dont certains sur trottoir

Circulation

La rue Grande avec son gabarit est très étroitement adaptée au tissu urbain. Aux horaires de sortie des écoles, des véhicules venant de la place de Verdun tournent à gauche de la rue Carnot vers la rue Grande pour ensuite s'engager dans la rue du Porche.

Une vingtaine de piétons traversent le carrefour rue Carnot/rue Grande. Quelques cyclistes issus du collège empruntent la rue Carnot. Une personne en fauteuil roulant a été remarquée dans la rue Grande.

Stationnement

Dans le secteur 3, la densité des parcelles est forte autour de la rue Victor Hugo et dans une moindre mesure avec la rue Grande. Le parc de la place de Verdun pourrait être une alternative au stationnement, mais il est relativement éloigné tandis que la place de la République est saturée le soir.

A 20H00, 33 véhicules sont dénombrés et à 7H00 32 véhicules.

Le stationnement dans la rue Victor Hugo rend la circulation très difficile.

Dans la rue Grande, malgré l'imposant gabarit de la voie, certains véhicules stationnent sur les généraux trottoirs.

ETUDE DE CIRCULATION, USAGES ET STATIONNEMENT DES VOIES À L'ÉCHELLE DU QUARTIER

Autres secteurs circulation

Voici quelques seuils permettant d'apprécier les trafics journaliers en fonction de leur volume pour un axe de circulation en milieu urbain à deux voies (1 voie par sens) :

- Trafic faible : moins de 2 500 véhicules/jour
- Trafic limité : entre 2 500 et 5 000 véhicules/jour
- Trafic modérés : 5 000 à 10 000 véhicules/jour
- Trafic significatif : 10 000 à 15 000 véhicules
- Trafic élevé : supérieur à 15 000 véhicules

Vitesses :

L'analyse des vitesses se fait avec l'indicateur V85 correspondant à la vitesse pratiquée par 85% des usagers.

Rue du Gâtinais

La rue du Gâtinais est à double sens (2 x 1 voie) avec un système de chicane pour ralentir la circulation.

Le trafic routier (1675 véhicules dans les 2 sens le jeudi jour de marché) est faible.

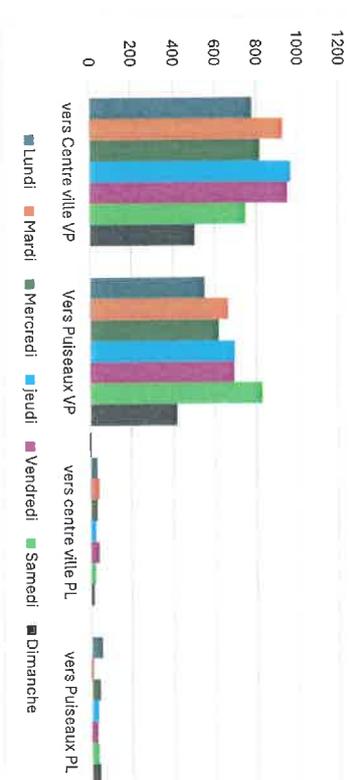
Le taux de poids lourds de 4,7% est faible et constitué principalement de véhicules de transport en commun (ligne express 34 et Bus scolaires).

Trafic journalier	vers Centre ville VP	Vers Puisseaux VP	vers centre ville PL	vers Puisseaux PL	Total VP	Total PL
Lundi	783	554	33	55	1337	88
Mardi	930	664	46	13	1594	59
Mercredi	820	620	33	44	1440	77
Jeudi	975	700	28	34	1675	62
Vendredi	954	695	44	31	1649	75
Samedi	754	831	26	36	1585	62
Dimanche	505	418	16	42	923	58

VP = Véhicules particulier – PL = Poids Lourds

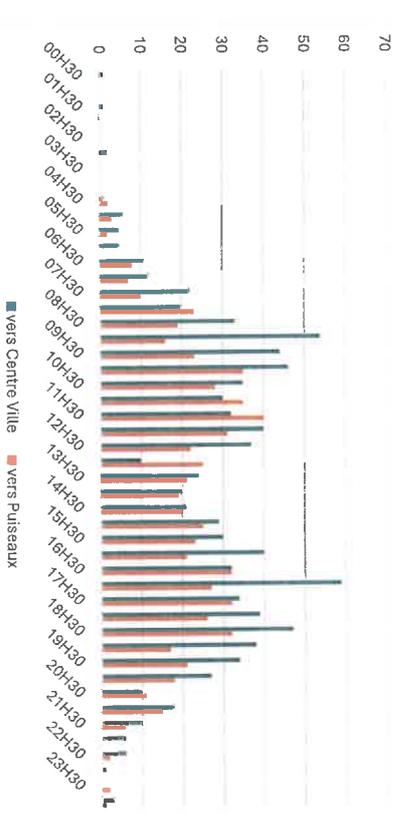
Le jeudi, jour de marché, est le jour de trafic le plus important.

Trafic journalier - rue du Gâtinais



Durant le jour le plus chargé, l'heure de pointe se situe le matin 8h30 à 9h30 et le soir 16h30 à 17h30.

Trafic routier par tranche de 30 mn - rue du Gâtinais



Plus de 85% des véhicules respectent la limitation de vitesse à 50 km/h ce qui est satisfaisant.

	De 0 à 30 km/h	De 30 à 40 km/h	De 40 à 50 km/h	De 50 à 60 km/h
Vers Centre	34%	50%	15%	1%
Vers Puisseaux	45%	47%	7%	1%

ETUDE DE CIRCULATION, USAGES ET STATIONNEMENT DES VOIES À L'ÉCHELLE DU QUARTIER

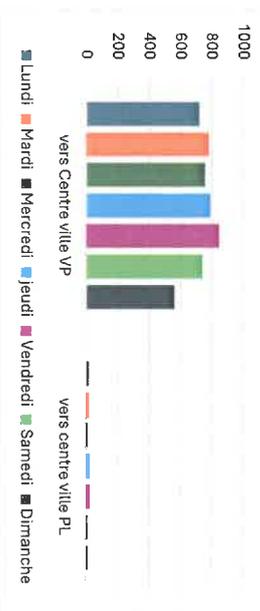
Rue de la République

La rue de la République est à sens unique avec une seule voie. Le volume de trafic journalier est faible avec au maximum 852 véhicules le vendredi. Le taux de poids de 2,3% est très faible.

Trafic journalier	vers Centre ville VP	vers centre ville PL
Lundi	723	15
Mardi	787	22
Mercredi	759	12
Jeudi	795	25
Vendredi	852	28
Samedi	745	13
Dimanche	564	6

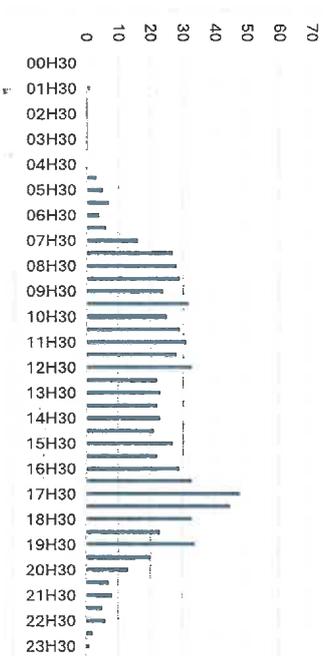
Le vendredi est le jour le plus chargé suivi du jeudi jour de marché.

Trafic journalier - rue de la République



Le trafic est assez constant durant la journée excepté une pointe de trafic entre 17h00 et 18h00.

Trafic routier par tranche de 30 mn - rue de la République



Les illustrations sont utilisées à titre indicatif afin d'exposer en images les principales orientations du projet.

Plus de 99% des véhicules respectent la limitation de vitesse à 50 km/h ce qui est satisfaisant.

Vers Centre	De 0 à 30 km/h	De 30 à 40 km/h	De 40 à 50 km/h	De 50 à 60 km/h
	49%	43%	8%	1%

Bd Carnot

Le carrefour Rue Carnot/Rue Grande est problématique. Les élèves traversent la rue Carnot alors que les véhicules venant de la place de Verdun doivent respecter une priorité à droite difficile à détecter visuellement.

ETUDE DE CIRCULATION, USAGES ET STATIONNEMENT DES VOIES À L'ÉCHELLE DU QUARTIER

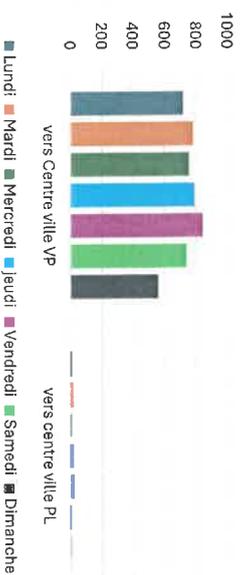
Rue de la République

La rue de la République est à sens unique avec une seule voie. Le volume de trafic journalier est faible avec au maximum 852 véhicules le vendredi. Le taux de poids de 2,3% est très faible.

Trafic journalier	vers Centre ville VP	vers centre ville PL
Lundi	723	15
Mardi	787	22
Mercredi	759	12
Jeudi	795	25
Vendredi	852	28
Samedi	745	13
Dimanche	564	6

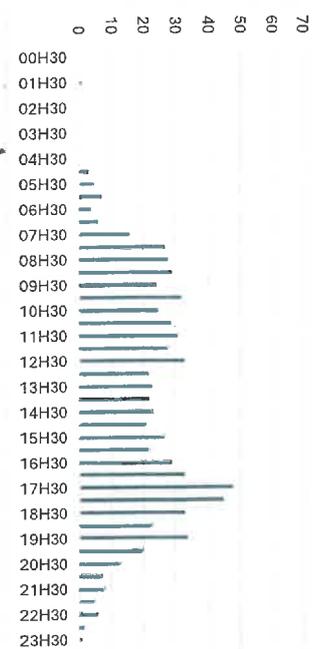
Le vendredi est le jour le plus chargé suivi du jeudi jour de marché.

Trafic journalier - rue de la République



Le trafic est assez constant durant la journée excepté une pointe de trafic entre 17h00 et 18h00.

Trafic routier par tranche de 30 mn - rue de la République



Plus de 99% des véhicules respectent la limitation de vitesse à 50 km/h ce qui est satisfaisant.

Vers Centre	De 0 à 30 km/h	De 30 à 40 km/h	De 40 à 50 km/h	De 50 à 60 km/h
	49%	43%	8%	1%

Bd Carnot

Le carrefour Rue Carnot/Rue Grande est problématique. Les élèves traversent la rue Carnot alors que les véhicules venant de la place de Verdun doivent respecter une priorité à droite difficile à détecter visuellement.

Autres secteurs stationnement

Le jour de marché, le nombre de véhicules en stationnement augmente à la fois à 11h mais aussi à la pause méridienne vers 13h.

Les parcs de stationnement du Gâtinais et des Marnonniers jouent le rôle d'amortisseur car ils absorbent 16+10 = 26 véhicules tandis que dans les secteurs 1, 2 et 3 le nombre de véhicules stationnés n'est pas modifié. Le parc du Mail ne semble pas concerné par un report de stationnement du fait de son éloignement et de la pente pour un trajet à pied.

Autrement dit, la perte des 13 places pour l'installation du marché ne provoque pas de pression supplémentaire sur les trois secteurs grâce au parcs de stationnement existants (Gâtinais et Marnonniers).

Le parc de la Place de Verdun en face la Poste n'est pas très utilisé avec 15 véhicules sur 43 places.

Le stationnement à cheval sur trottoir est assez courant même dans le cas où des places légales seraient disponibles (voir rue Grande, rue Carnot...)

Le stationnement sur trottoir est aussi pratiqué notamment sur dans la rue Carnot entre la rue de France et la rue Grande (3 véhicules).

ETUDE DE CIRCULATION, USAGES ET STATIONNEMENT DES VOIES : ORIENTATIONS

Orientations

Les trois secteurs ont les caractéristiques typiques d'une « zone de rencontre »

« Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. » (article R 110-2 du code de la route).

Pour créer une zone de rencontre, deux arrêtés doivent être pris par l'autorité détentrice du pouvoir de police (article R 411-3-1 du code de la route). Le premier arrêté fixe la délimitation de la zone, tandis que le second constate les aménagements cohérents par rapport à la limitation de vitesse (20 km/h) et les équipements de signalisation mis en place.

Dans la zone de rencontre : les piétons peuvent circuler sur la chaussée et ont la priorité sur les véhicules. Tous les véhicules peuvent y circuler (voiture, vélo...), mais ceux motorisés ne peuvent excéder une vitesse de 20 km/h.

Le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés ne sont possibles que sur les espaces aménagés à cet effet. C'est-à-dire qu'un marquage au sol doit délimiter les cases de stationnement. Le double-sens cyclable est instauré dans les voies à sens uniques.

Faut-il instaurer des sens uniques ? la réponse est plutôt négative pour les raisons suivantes :

- Il n'y a pas de trafic de transit car il n'a pas vraiment de gains de temps de parcours à emprunter les voies des 3 secteurs
- Le double sens dans les venelles incite à la prudence et à des faibles vitesses
- La mise en sens unique n'apporte pas de places de stationnement supplémentaire.

Il est possible de retenir un sens unique dans la rue du Clos Thion sortant la rue du Gâtinais.

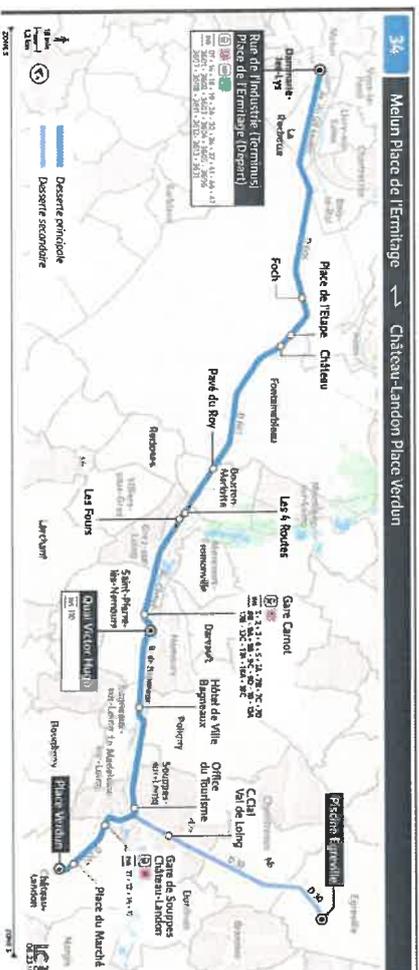
Pour le stationnement, la délimitation des places de stationnement est nécessaire.

La partie du circuit touristique sur la voie Carnot est peut-être à déplacer sur la rue Grande compte tenu des faibles largeurs de trottoirs.

ETUDE DE CIRCULATION, USAGES ET STATIONNEMENT DES VOIES : DONNÉES DOCUMENTAIRES

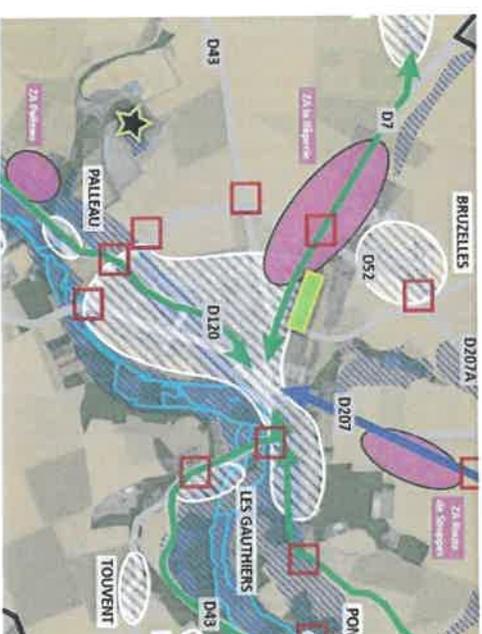
Transports collectifs

La place de Verdun est le point de départ de la ligne 34 de Château-Landon vers Melun. Un deuxième arrêt est situé place du marché. La ligne est cadencée pour rejoindre le matin les trains pour Paris au départ de la gare de St Pierre les Nemours. La fréquence est d'environ 30 mn dans chaque sens.



Orientations du PADD

Un réseau de liaisons douces doit être développé notamment dans La rue du Gâtinais (D7) et la rue de la république (D120)



Circuits touristiques

Des circuits touristiques pédestres propose de découvrir le patrimoine de la commune. Le circuit dit des « curiosités » traverse le périmètre d'études : rue Grande, rue du Porche, rue de France et rue Thiers.



Extrait de Office de Tourisme Gâtinais-Val de Loing

Extrait du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

ETUDE DE STATIONNEMENT DES VOIES : RELEVÉ DÉTAILLÉ DU STATIONNEMENT

Décomptement des véhicules stationnés

Secteur	Rue	Otrre *	Mercredi 11 sept. Jeudi 12 septembre 2024						
			16h00	20h00	7h00	11h00	13h00	16h00	
1	Rue de France (1)	0	1	2	2	2	2	2	
1	Rue de France (2)	0	2	3	3	3	2	3	
1	Rue Pasteur (1)	0	5	2	5	4	4	4	
1	Rue Pasteur (2)	0	1	2	2	0	0	0	
1	Rue du Clos Thion	0	2	1	3	0	2	3	
1	Rue de la Monnaie	0	1	1	1	2	2	1	
	Total nb véhicules	0	12	11	16	11	12	13	

(1) entre rue de Venours et rue Pasteur (1) entre rue du Gâtinais et Résidence N. Dame
(2) entre rue Pasteur et rue du Porche (2) entre Résidence N. Dame et rue de France

Secteur	Rue	Otrre	16h00	20h00	7h00	11h00	13h00	16h00
2	Rue Thiery	0	4	4	2	1	1	1
2	Rue du Nord (1)	0	1	3	1	1	1	1
2	Rue du Nord (2)	0	5	8	5	6	7	4
2	Rue Pasteur (3)	5	1	3	3	3	2	
2	Rue Pasteur (4)	0	1	2	2	3	3	1
2	Rue Charles Dutilleul	0	0	0	0	0	0	0
	Total nb véhicules	5	12	20	13	14	15	9

(1) entre rue du Porche et rue Pasteur (4) (3) entre rue de France et Rue du Nord
(2) entre rue Pasteur (4) et rue Thiery (4) entre rue du Nord et rue de la République

Secteur	Rue	Otrre	16h00	20h00	7h00	11h00	13h00	16h00
3	Rue du Puls Blain	0	1	1	0	0	0	0
3	Rue Victor Hugo (1)	0	5	5	4	4	5	3
3	Rue Victor Hugo (2)	0	4	4	4	4	3	2
3	Rue Victor Hugo (3)	0	0	0	0	0	0	1
3	Rue Saint Paterin	0	0	0	0	0	0	0
3	Rue Grande	0	11	16	16	14	14	14
3	Rue du Porche (11)	0	0	0	0	0	0	0
3	Rue du Porche (22)	0	3	1	1	2	2	2
3	Rue du Porche (33)	0	5	7	6	6	7	7
3	Rue de France (0)	0	1	0	1	1	0	0
	Total nb véhicules	0	30	33	32	30	31	29

(1) entre Bd Carnot et rue du Puls Blain (11) entre rue de la gare et rue de France
(2) entre rue du Puls Blain et rue Grande (22) entre rue de France et rue Grande
(3) entre rue Grande et rue de France (33) entre rue Grande et rue de la République
(4) entre Bd Carnot et rue du Porche (0) entre la rue Carnot et rue du Porche

Secteur	Rue	Otrre	16h00	20h00	7h00	11h00	13h00	16h00
Autre	Rue du Gâtinais	8	8	7	9	7	7	8
Autre	Bd Carnot	0	5	4	1	1	1	1
Autre	Rue de la République	16	16	27	24	18	17	17
	Total nb véhicules	24	29	38	34	25	25	24

Secteur	Rue	Otrre	16h00	20h00	7h00	11h00	13h00	16h00
Autre	Place de la République	27	17	27	24	21	24	18
Autre	Place de Verdun (Posta)	43	13	13	9	12	11	15
Autre	Parking Gâtinais	50	28	26	27	44	42	38
Autre	Parking Marché (1)	13	5	3	4	8	4	4
Autre	Parking Marché (2)	7	3	2	0	0	0	8
Autre	Parking Marronniers	35	20	22	22	30	23	24
Autre	Parking du Mail	32	28	16	15	19	22	24
	Total nb véhicules	197	114	109	101	134	126	131
	Total Places libres		83	88	96	83	71	66

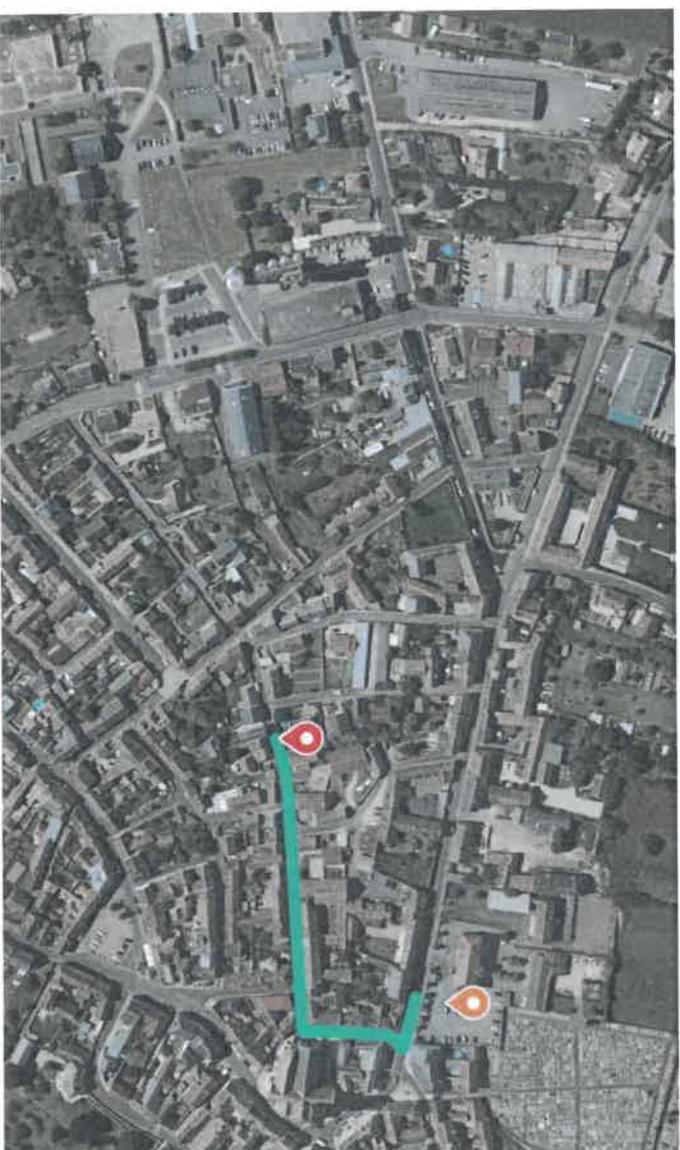
*Otrre délimitée au sol

ANNEXE : DISTANCE PARC DE STATIONNEMENT

Du milieu de la rue de France

au parking rue du Gâtinais

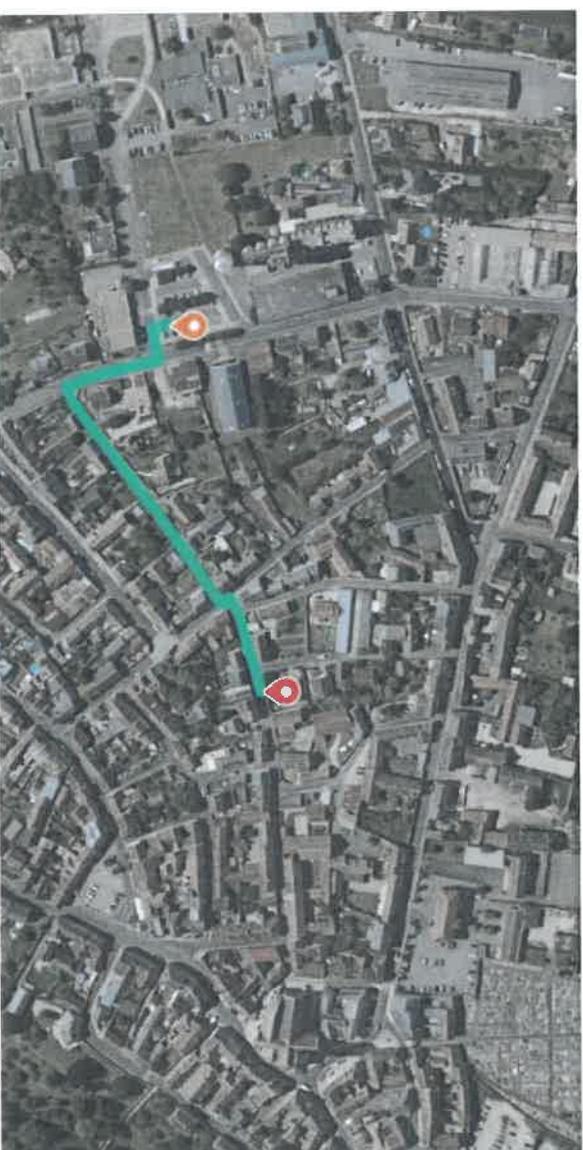
= 240 m soit environ 3,5 minutes à pied (à 4km/h)



Du milieu de la rue de France

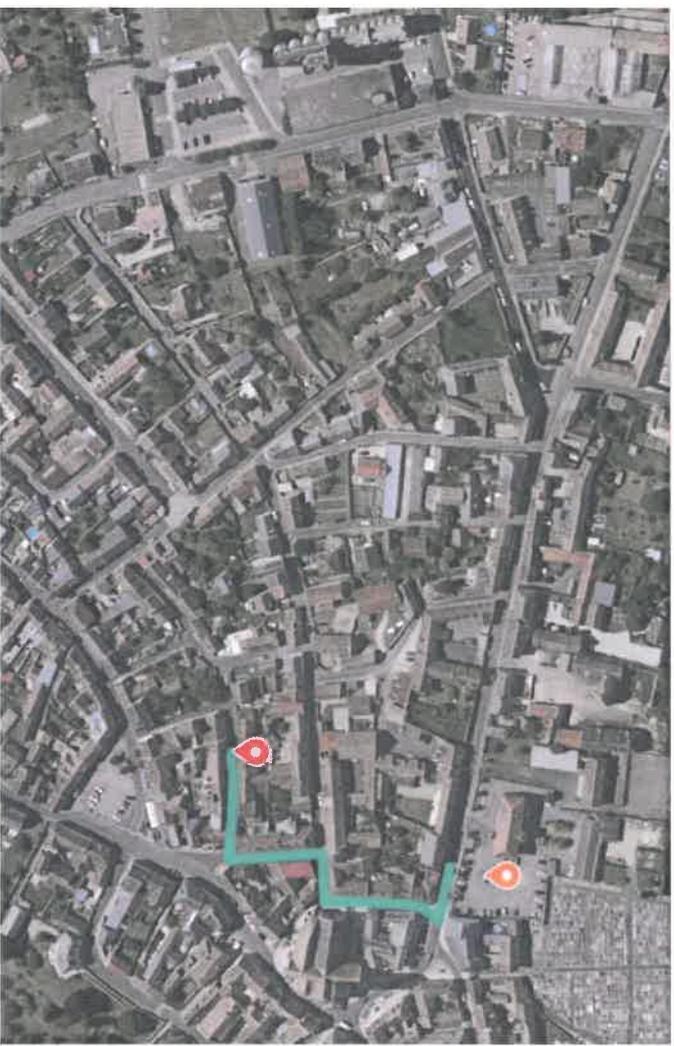
au parking rue Carnot

= 300 m soit environ 4 minutes à pied (à 4km/h)



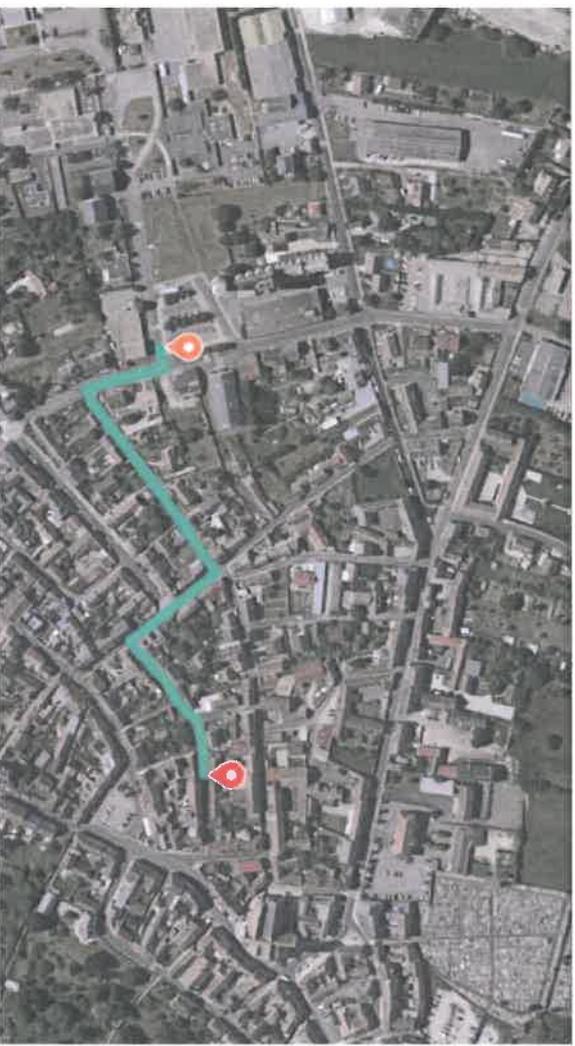
Du milieu de la rue du Nord
au parking rue du Gâtinais

= 215 m soit environ 3 minutes à pied (à 4km/h)



Du milieu de la rue du Nord
au parking rue Carnot

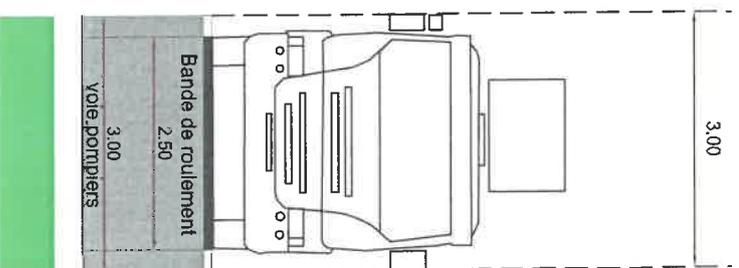
= 400 m soit environ 5 minutes à pied (à 4km/h)



AMÉNAGEMENT DE LA RUE : RÈGLES À RESPECTER POUR UNE RUE « CLASSIQUE »

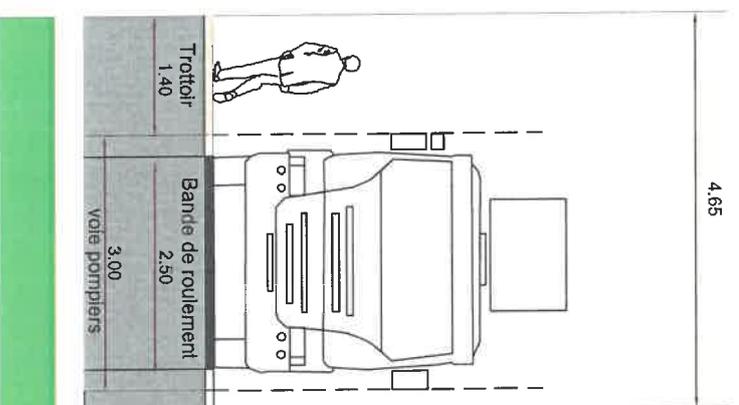
1- Accès aux véhicules de secours

pour le secteur étudié
largeur minimum à respecter pour le passage des véhicules de secours



2- Accessibilité pour tous

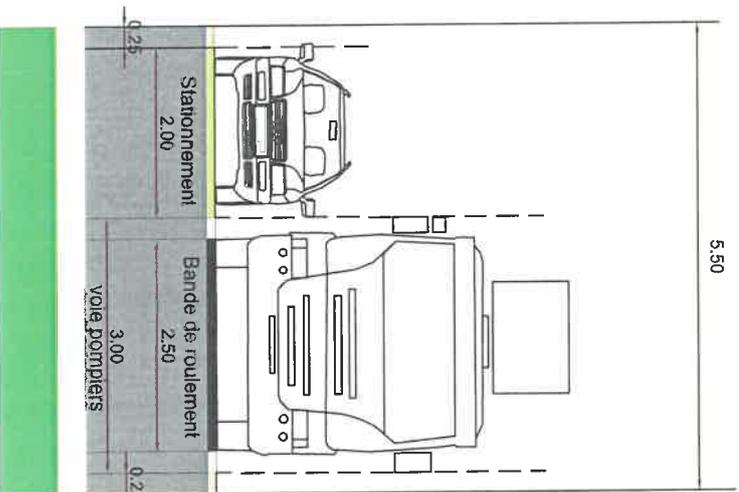
- 1 trottoir de 1m40 minimum
- pente en travers de 2%
- pas de ressaut >2cm
- pas de fente > 2cm



3- Le stationnement doit permettre au véhicule de secours de passer

- stationnement minimum 1m80 mais 2m préférable
- dégagement de 25cm

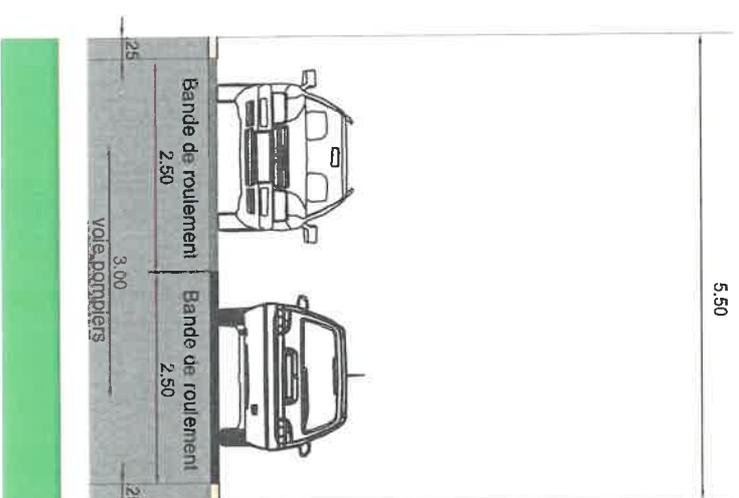
5m50 minimum sans trottoir



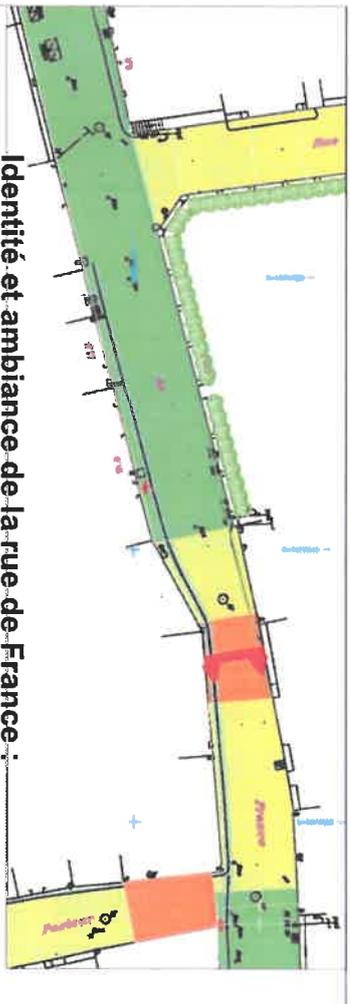
4- Voie double sens

- 2 voies de circulations de largeur minimum 2m50 pour le croisement de véhicules
- dégagement de 25cm

5m50 minimum sans trottoir



RAPPEL DIAGNOSTIC : CARACTÉRISTIQUES DES VOIES DU QUARTIER : EXEMPLE SECTEUR 1 _ RUE DE FRANCE (OUEST)

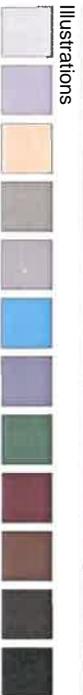
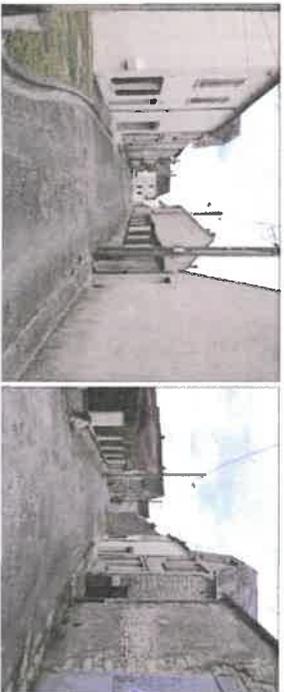


Identité et ambiance de la rue de France :

L'ambiance minérale de la rue, marquée par les bâtiments d'habitation Rdc à R+1 formant des façades bâties presque continues enduites ou en pierres naturelles calcaire à dominante de couleurs blanc cassé/gris clair.

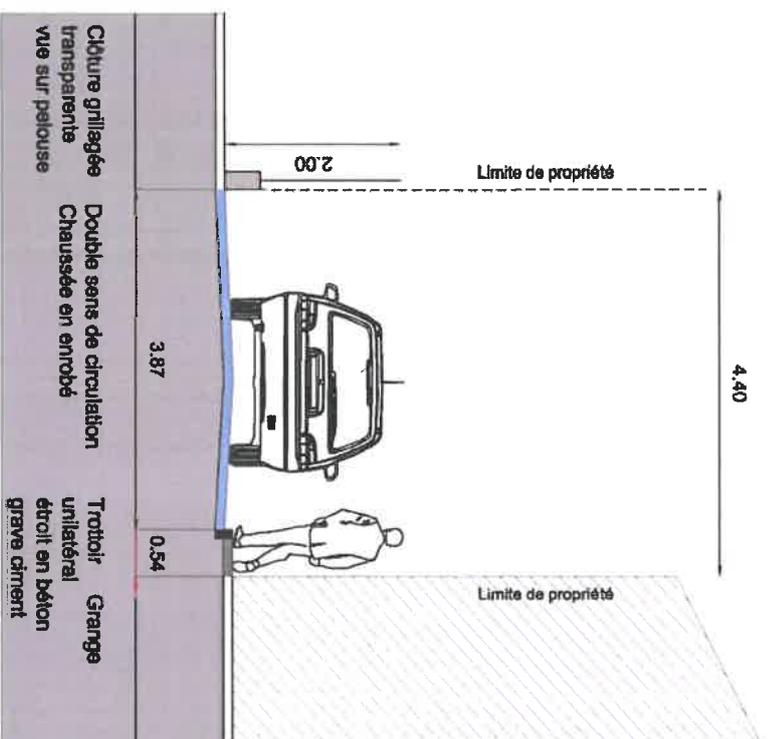
Ces couleurs de façades sont animées par la couleur des volets, et bâtis des différentes ouvertures alliant des bleus, marrons et gris. La brique vient également apportée quelques éléments de modénature à certaines ouvertures de façades.

Cette couleur de terre cuite se retrouve en toiture sur certaines couvertures en tuile. La couleur grise de couverture en ardoise faisant partie également du paysage de la rue.



Illustrations

Coupe rue de France (ouest)



RAPPEL : PLAN DE SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIQUE

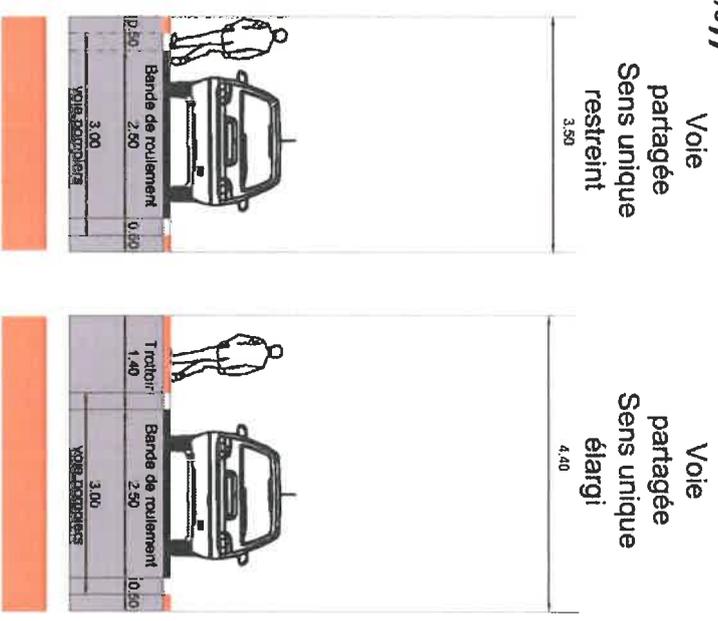
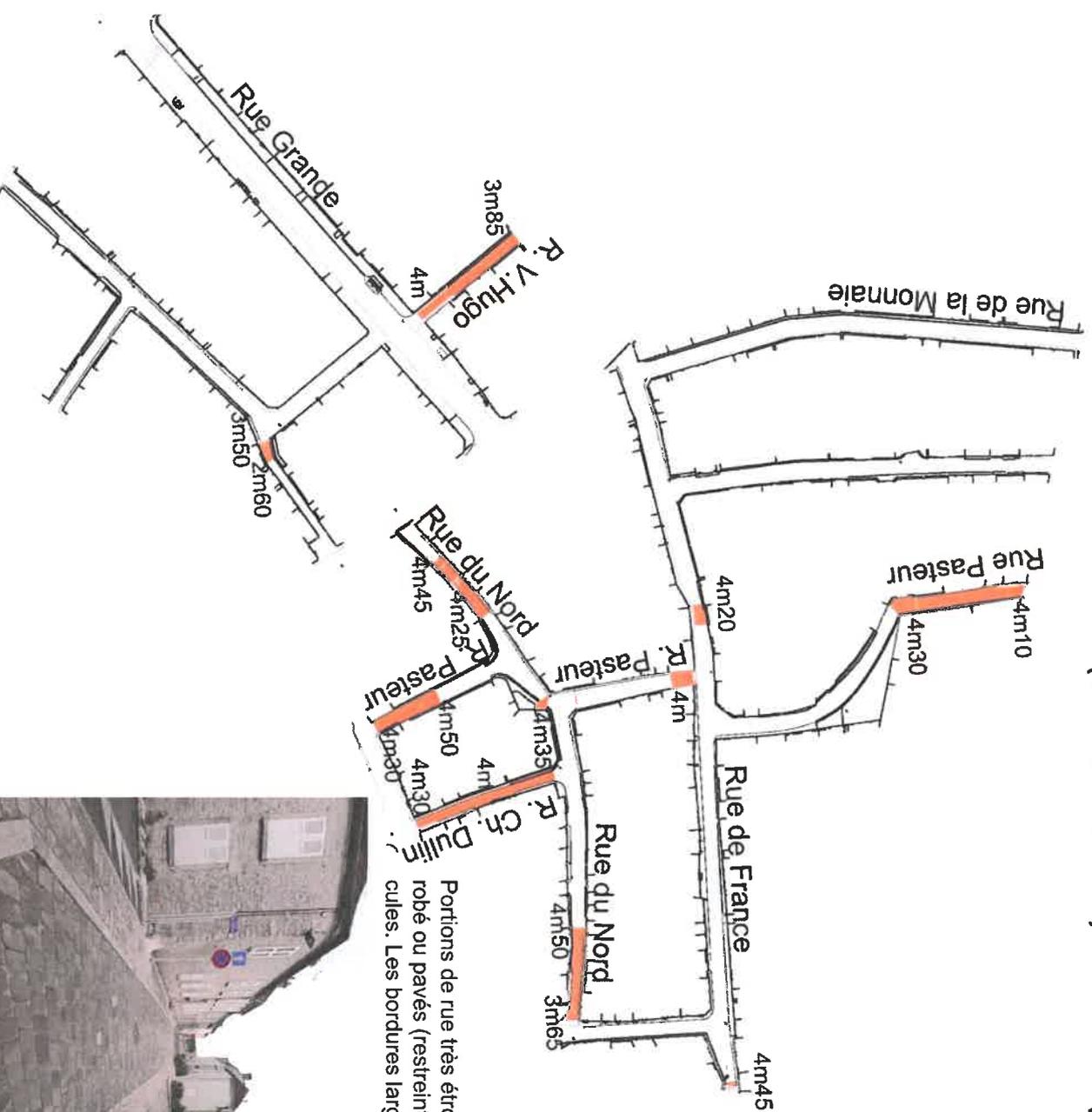


GÉOMÉTRIE DE L'ESPACE	
	Largeur inférieure à 2,5m
	Largeur comprise entre 2,5m à 4,5m
	Largeur comprise entre 4,5m à 5,50m
	Largeur comprise entre 5,50m à 7,5m
	Largeur comprise entre 7,5m à 15,5m

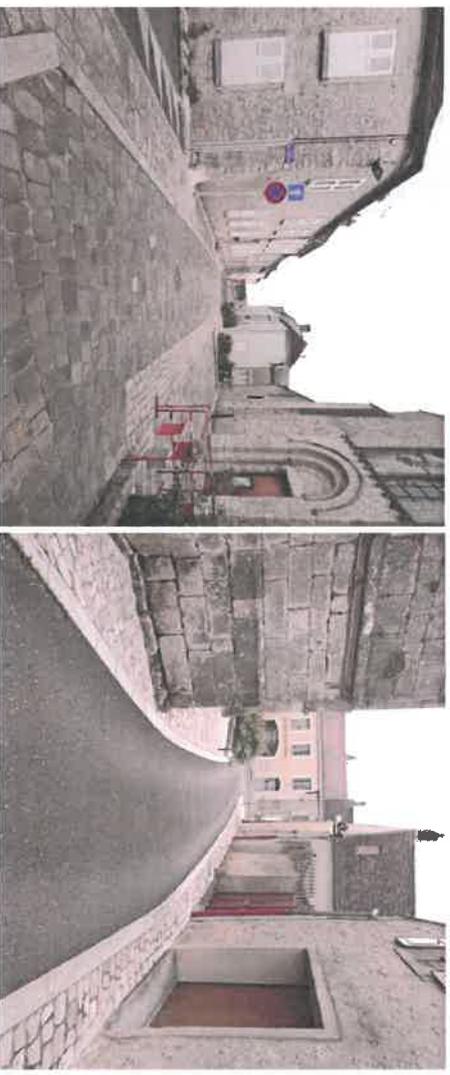
Les illustrations sont utilisées à titre indicatif, afin d'exposer en images les principales orientations du projet.

RAPPEL : SYNTHÈSE ET ORIENTATIONS

(environ voie <4,5m < 710m² (9%))



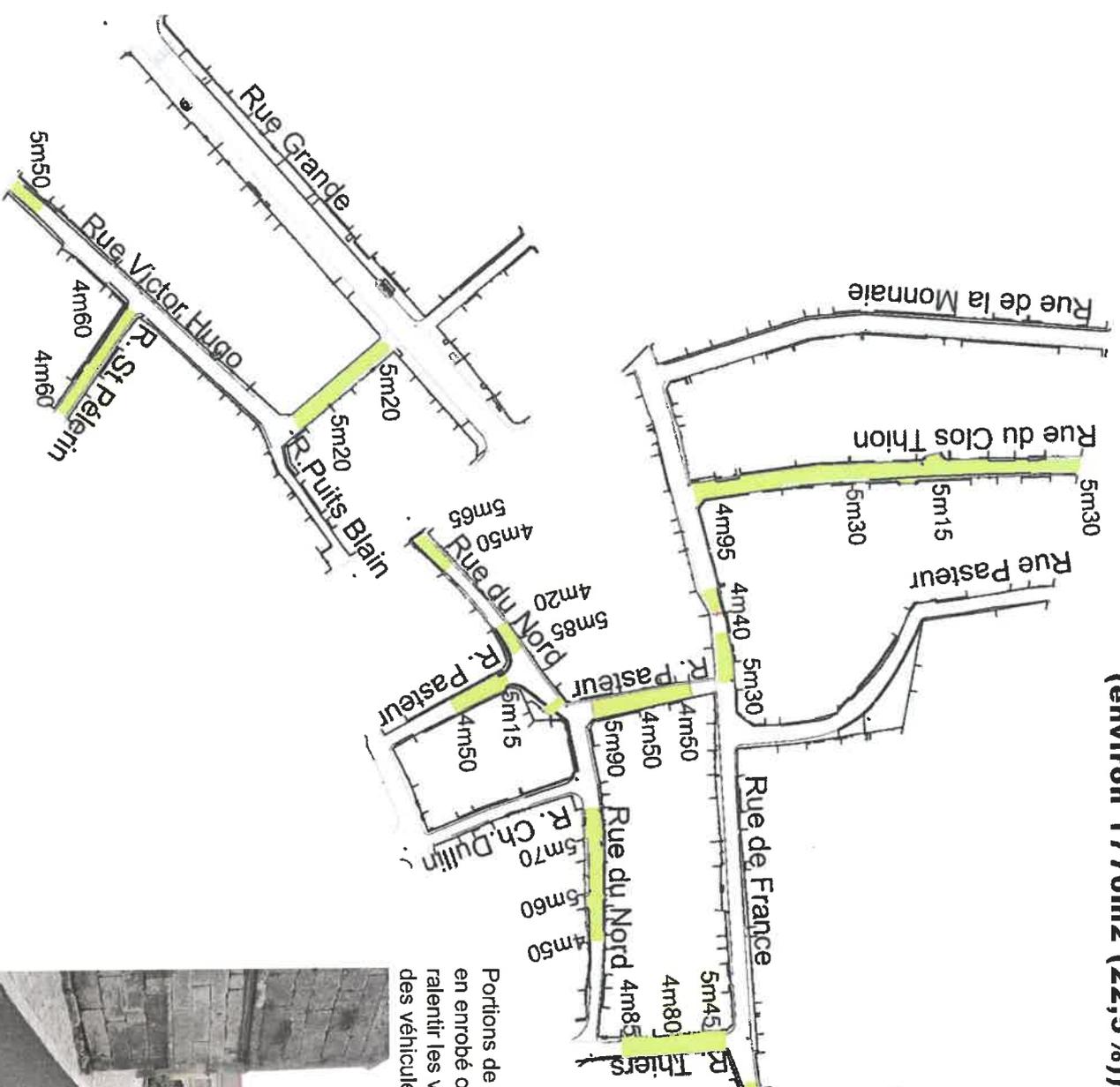
Portions de rue très étroites, voie à sens unique, avec la bande de roulement en enrobé ou pavés (restreint) limitée à son minima de 2m50 afin de faire ralentir les véhicules. Les bordures larges arasées permettent le passage des véhicules pompiers.



Illustrations

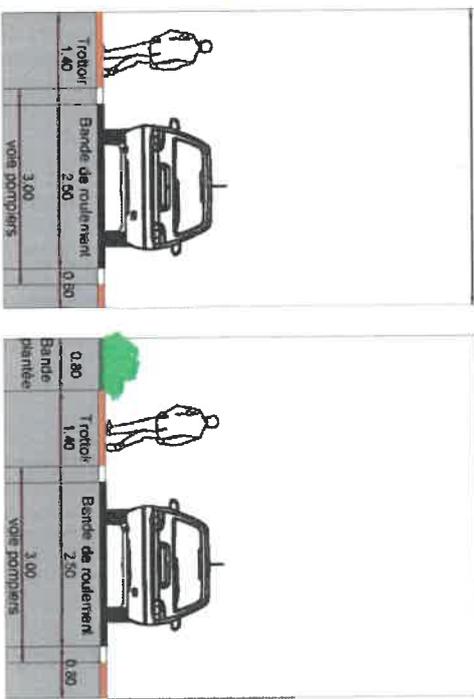
LA FABRIQUE DU PAYSAGE (ARCHITECTE-PAYSAGISTE) / ATEVE (BET VRD)

RAPPEL : SYNTHÈSE ET ORIENTATIONS : 4.5m < VOIE PARTAGÉE < 5.5m (environ 1770m2 (22,5%))

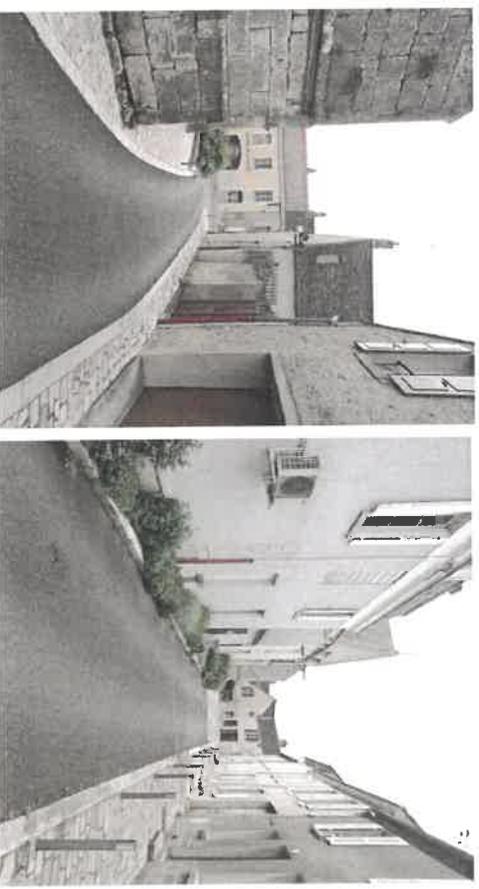


Voie partagée
Sens unique élargi
4,50

Voie partagée
Sens unique avec plantations
5,50



Portions de rue étroites, voie à sens unique, avec la bande de roulement en enrobé ou pavés (restreint) limitée à son minima de 2m50 afin de faire ralentir les véhicules. Les bordures larges arasées permettent le passage des véhicules pompiers. Les surlargeurs peuvent être plantées.



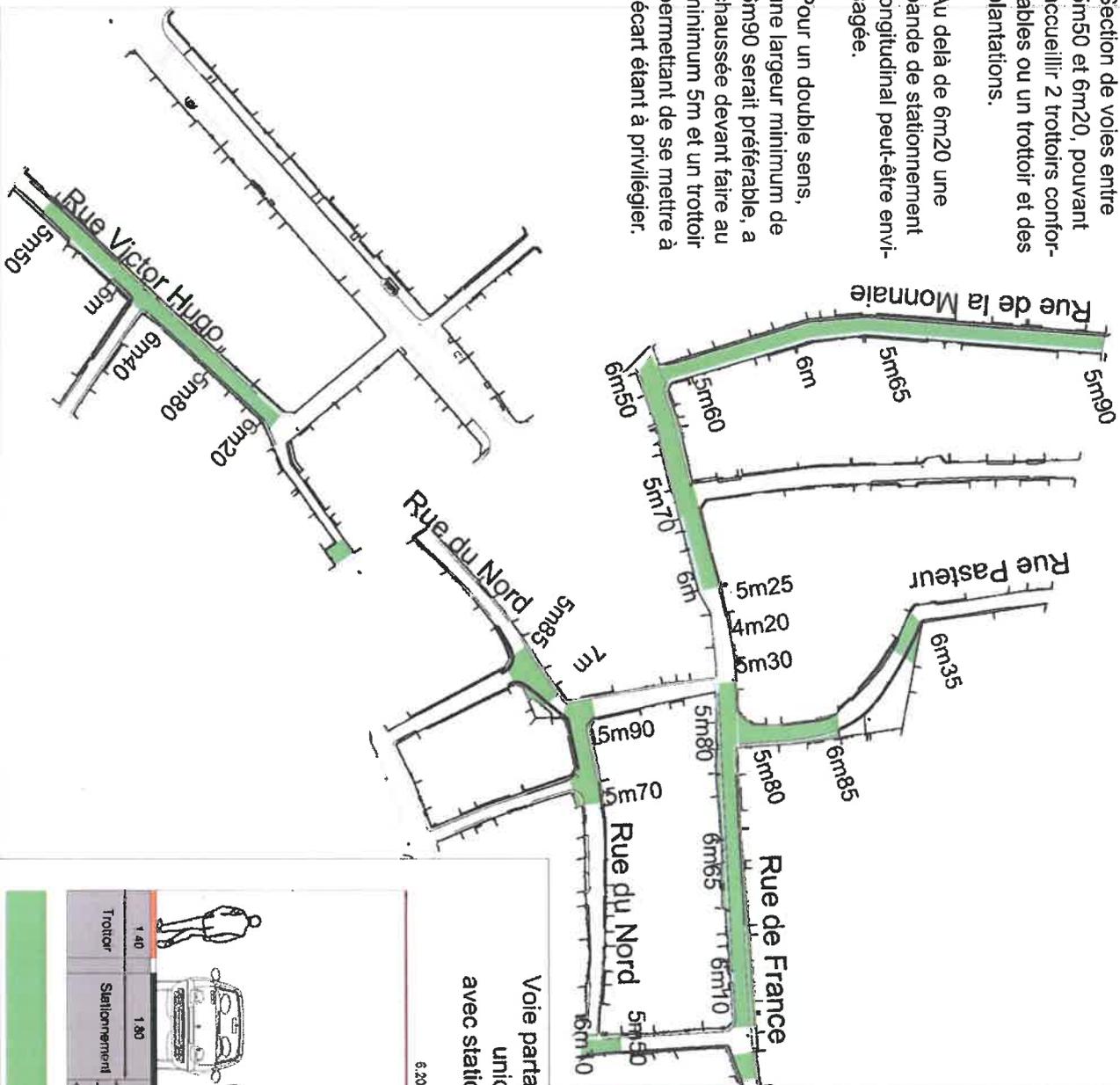
Illustrations
LA FABRIQUE DU PAYSAGE (ARCHITECTE-PAYSAGISTE) / ATEVE (BET VRD)

RAPPEL : SYNTHÈSE ET ORIENTATIONS : 5.5m < VOIE PARTAGÉE < 7.5m (environ 2970m2 (37,5%))

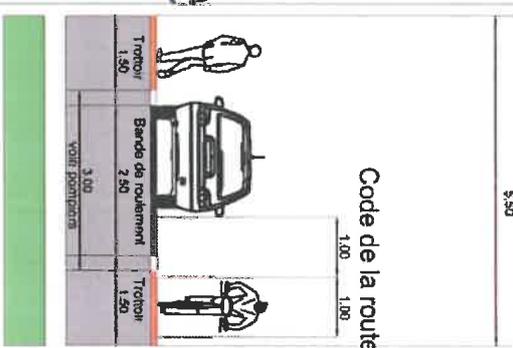
Section de voies entre 5m50 et 6m20, pouvant accueillir 2 trottoirs confortables ou un trottoir et des plantations.

Au delà de 6m20 une bande de stationnement longitudinal peut-être envisagée.

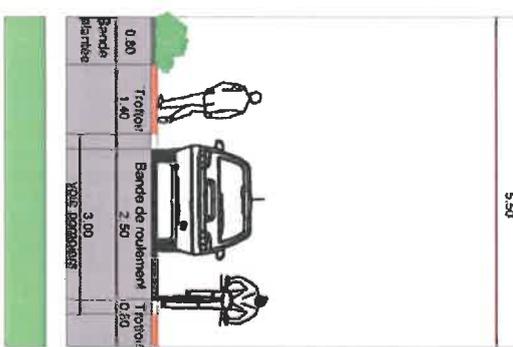
Pour un double sens, une largeur minimum de 6m90 serait préférable, a chaussee devant faire au minimum 5m et un trottoir permettant de se mettre à l'écart étant à privilégier.



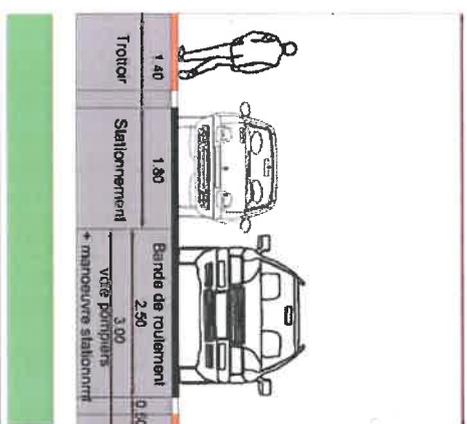
Sens unique avec 2 trottoirs confortables
5,50



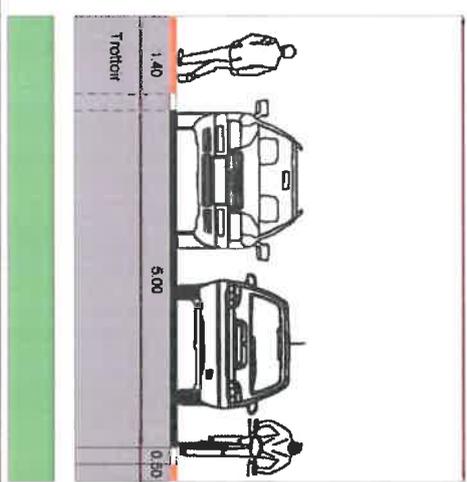
Sens unique avec plantations
5,50



Voie partagée Sens unique avec stationnement
6,20

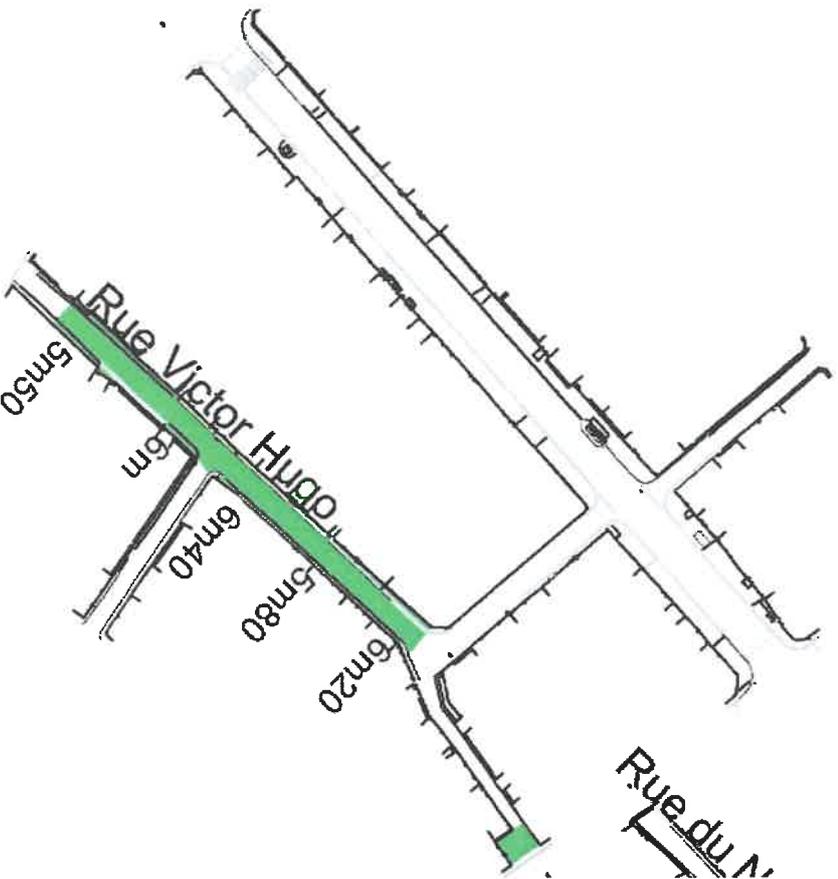


Double sens
6,90



RAPPEL : SYNTHÈSE ET ORIENTATIONS : 5.5m < VOIE PARTAGÉE JARDINÉE < 7.5m

Pour certaines sections, comme la rue Victor Hugo à l'ambiance plus « végétale », une voie partagée « jardinée » pourrait être proposée avec des bandes plantées latérales un caniveau central et de larges accotements.

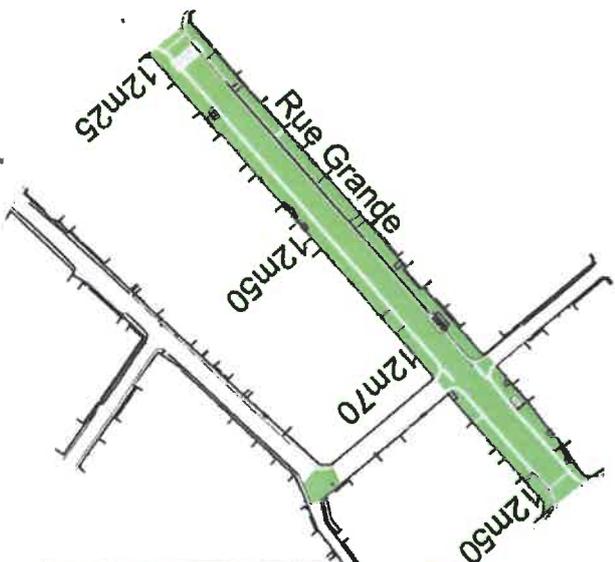
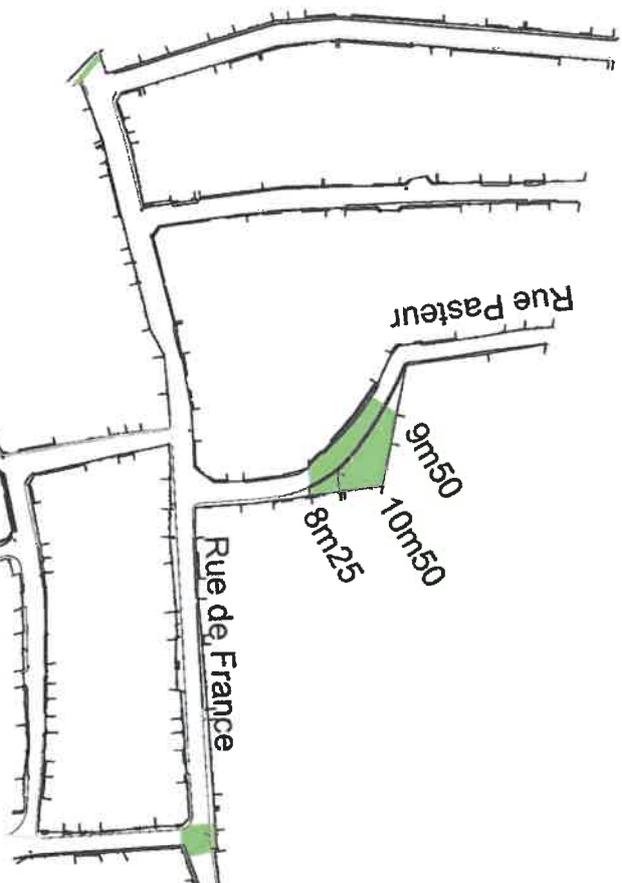


Illustration

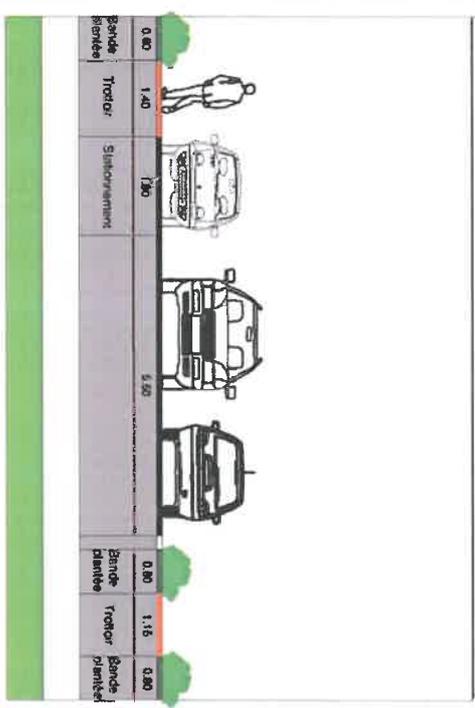
RAPPEL : SYNTHÈSE ET ORIENTATIONS : 7.5m < VOIE PARTAGÉE < 15.5m (environ 2250m² (30%))

Pour les sections supérieures à 7m50 de largeur, le double sens est maintenu, avec des bandes plantées et/ou du stationnement.

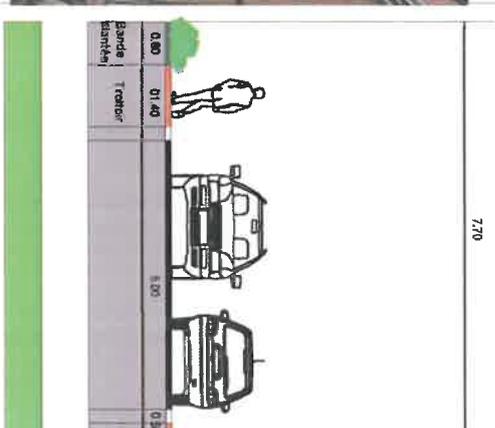
Pour la rue Grande d'une largeur moyenne de 12m50, un double sens avec stationnement, bandes plantées et une noue de récupération des eaux de ruissellement pourrait être envisagé.



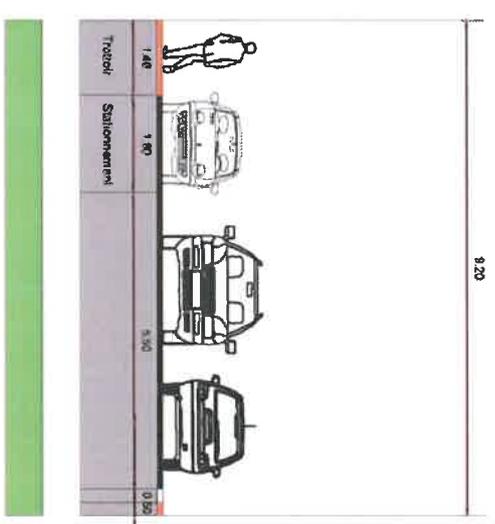
Illustration



Double sens avec stationnement et bandes plantées
12.90



Double sens avec bande plantée
7.70



Double sens avec stationnement
9.20

RAPPEL : POSITIONNEMENT DE LA VILLE SUITE AU DIAGNOSTIQUE & PLAN DU NOUVEAU PHASAGE

Légende:  Phase 1(avec enfouissement des réseaux sauf rue pasteur)  Phase 2

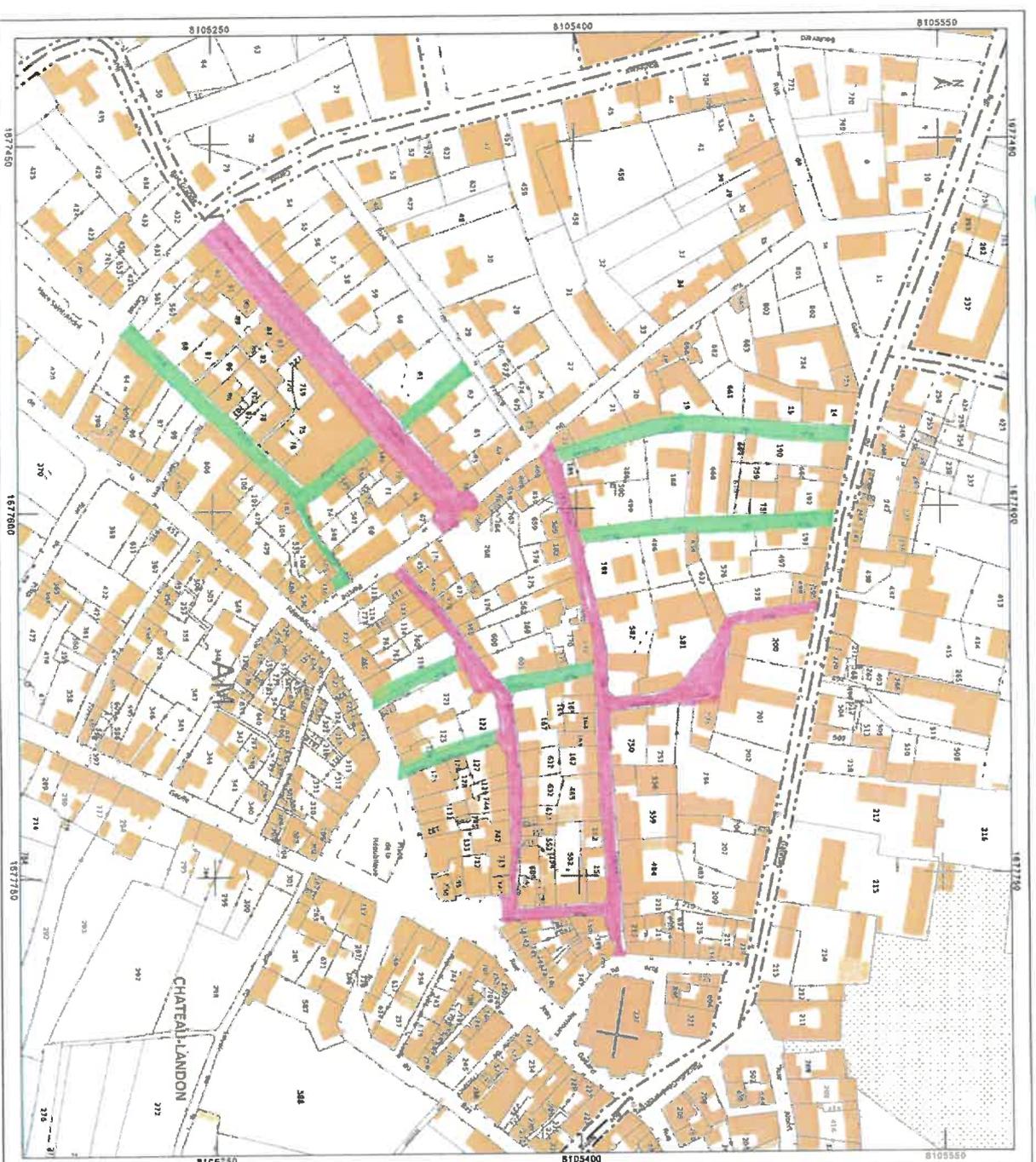
L'objectif est de donner la priorité au secteur 1, en veillant à ce qu'il soit de qualité supérieure et lié aux cheminements doux pour les enfants ainsi qu'au circuit touristique.

Le secteur 2, quant à lui, sera traité de manière moins qualitative, se limitant à la rénovation des revêtements. Le budget maximal alloué aux travaux est de 1 300 000€ HT.

Le SEDSM, en charge de l'enfouissement, devra se caler sur le secteur 1, à l'exception de la rue Pasteur, pour laquelle l'enfouissement n'est pas prévu.

Retour de la commission des élus:

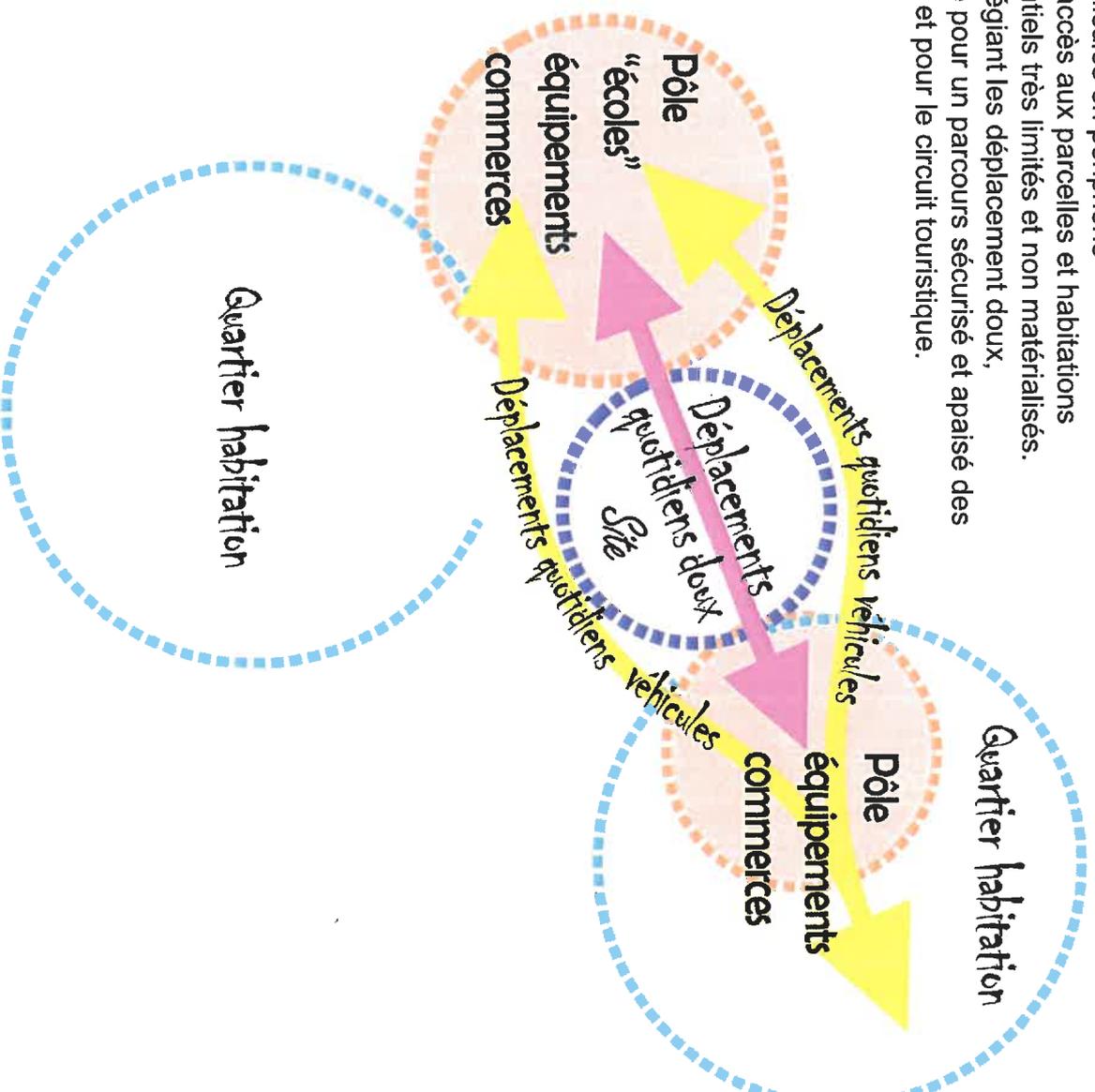
- La rue de France sera aménagée en voie partagée, sans stationnement, avec une circulation en sens unique vers l'église.
- La rue du Nord et la rue Thiers seront aménagées en voies partagées, sans stationnement, avec une circulation en sens unique partant de l'église.
- Les trois rues donnant sur la rue du Gâtinais (Rue de la Monnaie, Rue du Clos Thion, Rue Pasteur), seront aménagées de manière à alterner les sens de circulation, avec deux rues en sens entrant et une en sens sortant, ou l'inverse, selon les résultats de l'étude.
- Les deux rues donnant sur la rue République (Rue Pasteur, Rue Charles Dullin), seront aménagées de manière à alterner les sens de circulation, avec une rue en sens entrant et l'autre en sens sortant.
- La rue Grande devra être aménagée de manière à préserver la vue sur l'Hôtel de la Monnaie, en évitant la plantation de végétation trop haute.
- La rue Victor Hugo restera en double sens.
- La rue du Puits Blain est piétonne.



RAPPEL DU DIAGNOSTIC : STRUCTURE URBAINE ET ÉQUIPEMENTS / VIE URBAINE À L'ÉCHELLE DU QUARTIER, SYNTHÈSE

Conforter la structure et les usages observés par des aménagements qualitatifs adaptés:

- Voies de transit/parkings véhicules en périphérie
- Voies «voies intérieures» d'accès aux parcelles et habitations avec stationnements résidentiels très limités et non matérialisés.
- Voies à usage partagé privilégiant les déplacements doux, rue de France et rue Grande pour un parcours sécurisé et apaisé des élèves des écoles et collège et pour le circuit touristique.



Légende état existant:

-  - Double sens de circulation
-  - Sens unique
-  - Voie uniquement piétonne



ETAT EXISTANT - Sens de circulation

Légende projet:

-  - Double sens de circulation
-  - Sens unique
-  - Voie uniquement piétonne

Écluses double sens:

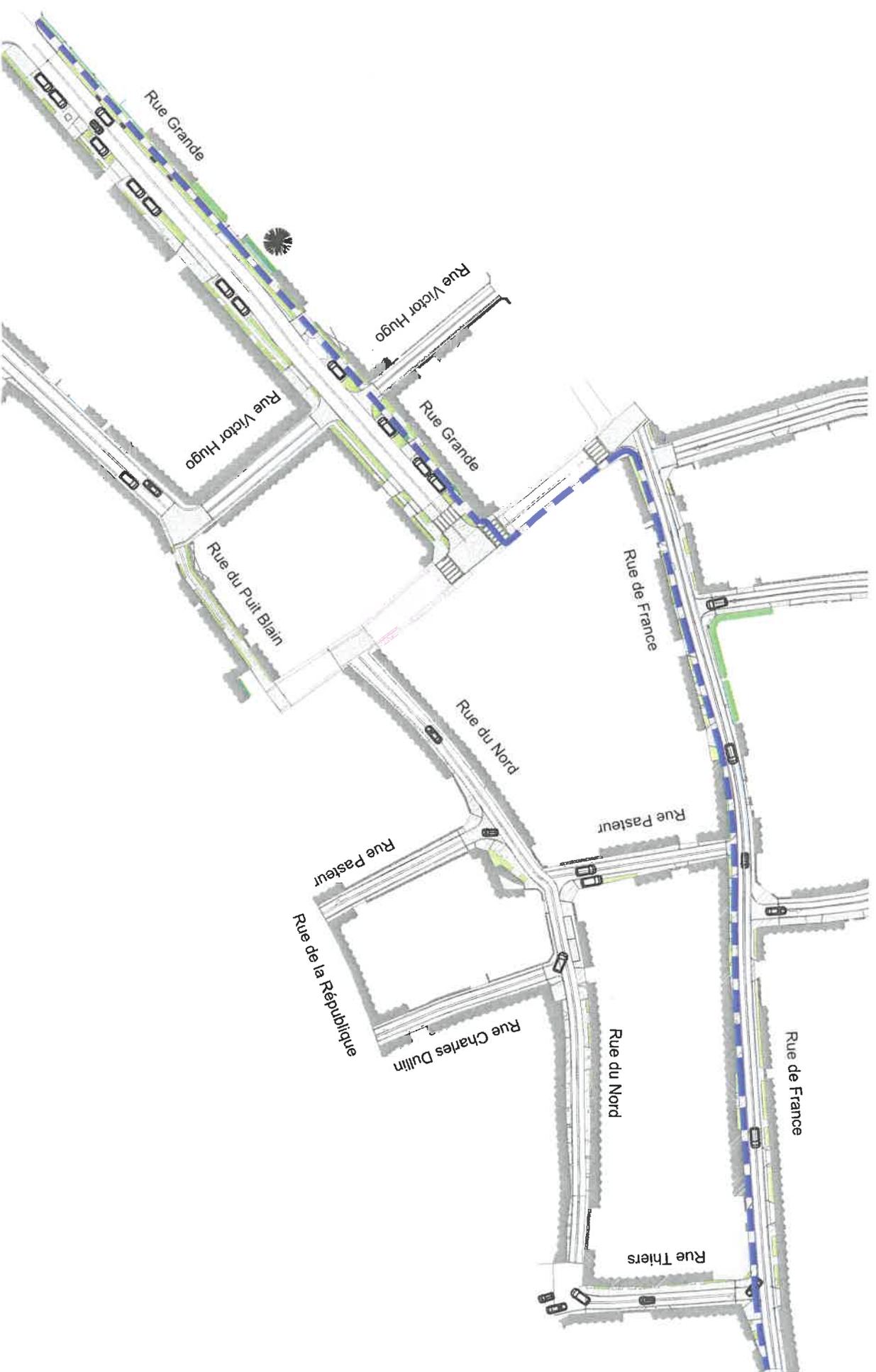
-  - Sens prioritaire



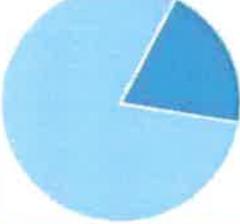
PROJET - Sens de circulation

Les illustrations sont utilisées à titre indicatif, afin d'exposer en images les principales orientations du projet.

LE PARCOURS PRIVILÉGIÉ DES ÉLÈVES ET DU PARCOURS TOURISTIQUE AVEC DES « TROTTOIRS » PLUS LARGES, CONTINUS ET AVEC LE MOINS DE TRAVERSÉES POSSIBLE.



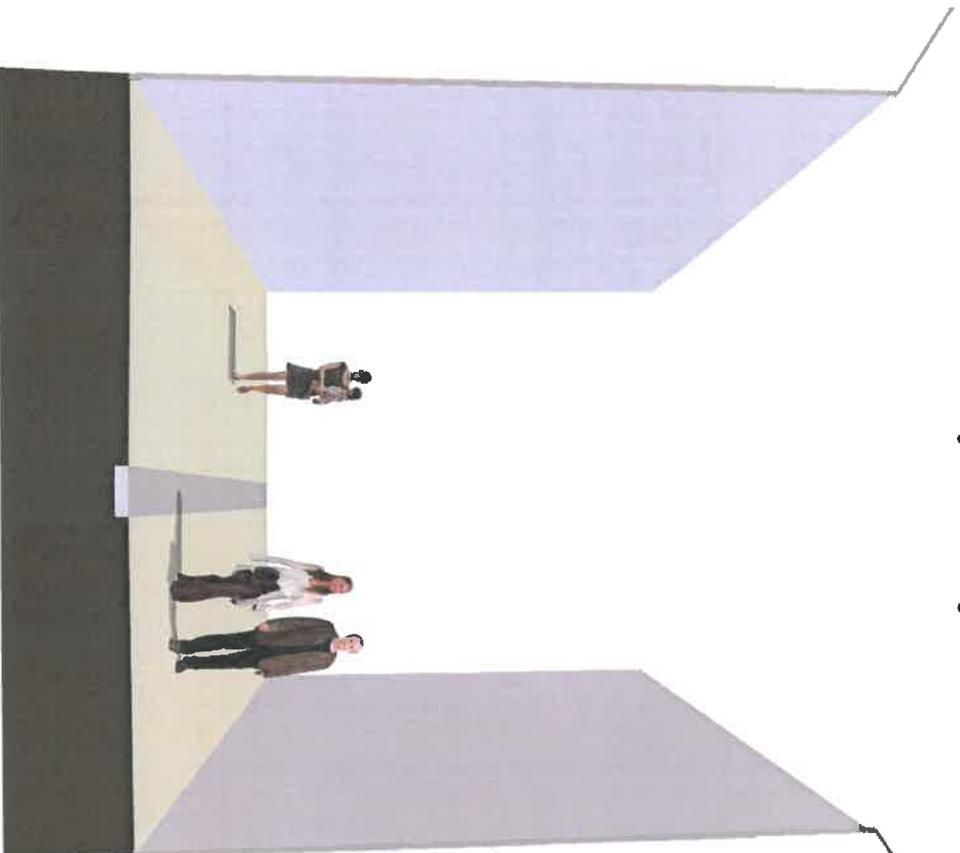
PARTAGE DE LA VOIE, LES SOLUTIONS POSSIBLES. LA ZONE DE RENCONTRE PRIVILÉGIÉE

Statut de la zone ou de la voie	D 906 COURPIÈRE				
	 Aire piétonne	 Zone de rencontre	 Zone 30	 Section 70	
Vitesse maximale	Allure du pas	20 km/h	30 km/h	50 km/h	70 km/h
Équilibre vie locale fonction circulation					

■ Circulation
■ Vie locale

PRINCIPES DE LA ZONE DE RENCONTRE

1er principe : la rue est un espace piéton traité de façade à façade.



2ème principe : mixité d'usage, piétons prioritaires, cycles double sens, circulation apaisée
vitesse limitée à 20km/h
limiter le stationnement.

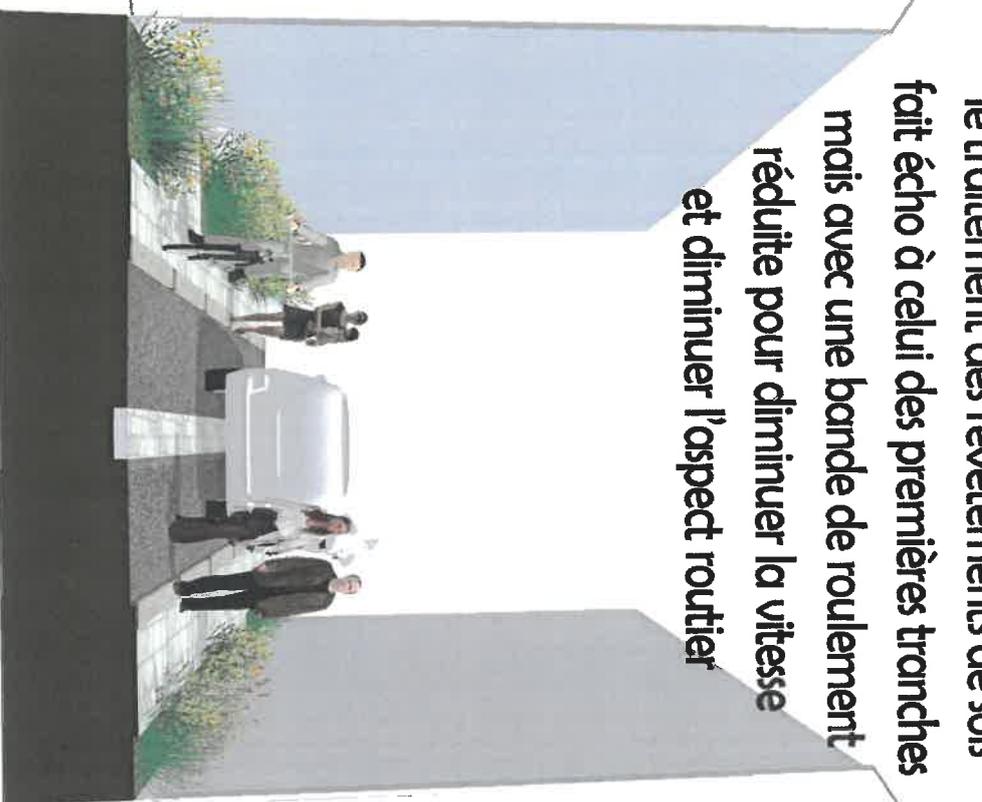


PRINCIPES DE LA ZONE DE RENCONTRE

3ème principe : changer l'image de la rue :
devenir un lieu de déambulation,
agréable et convivial,
avec des pieds de façades
réinvestis et végétalisés.



4ème principe : conserver l'esprit des lieux
le traitement des revêtements de sols
fait écho à celui des premières tranches
mais avec une bande de roulement
réduite pour diminuer la vitesse
et diminuer l'aspect routier



Les illustrations sont utilisées à titre indicatif, afin d'exposer en images les principales orientations du projet.